

# Créer et conduire une entreprise en couple

## État des lieux dans les très petites entreprises touristiques rurales

Étude réalisée pour le secrétariat d'État au Tourisme  
Département de la stratégie, de la prospective, de l'évaluation et des statistiques

Mai 2002

# Sommaire

<b>Introduction</b>	<b>4</b>
Méthodologie	7
<b>Première partie : État de l'art sur la très petite entreprise en couple</b>	<b>9</b>
<b>1.1 – La recherche bibliographique</b>	<b>9</b>
<b>1.2 - Les guides et la dimension du couple</b>	<b>14</b>
<b>1.3 - L'entreprise familiale ou le travailleur indépendant, sa conjointe et les aides familiaux</b>	<b>19</b>
13.1 - L'entreprise familiale : quelle définition ?	19
13.2 - L'entreprise familiale : quel modèle de relation famille / entreprise ?	20
<b>Deuxième partie : Les couples créateurs et les TPE touristiques rurales</b>	<b>23</b>
<b>2.1 - L'interaction entre projet de vie et projet professionnel</b>	<b>23</b>
21.1 - Qui sont les créateurs d'entreprises touristiques ? deux types de créateurs et de créatrices, selon qu'ils et elles sont déjà du milieu agricole ou non.	23
211.1 - Les agriculteurs et agricultrices	23
211.2 - Les porteurs de projets d'accueil touristique rural <i>ex nihilo</i>	26
21.2 - Les hommes et les femmes ayant vécu des ruptures fortes	27
21.3 – Articulation projet de vie et projet professionnel	29
21.4 – Les problèmes de cette articulation	30
21.5 - La question du statut social des créateurs et créatrices	31
<b>2.2 - L'organisation du travail au sein de l'entreprise</b>	<b>33</b>
22.1 - Un constat général	33
22.2 - Chez les agriculteurs	34
22.3 - Chez les néo-ruraux	35
223.1 - Des pesanteurs qui demeurent ...	35
223.2 - Les grandes décisions se prennent à deux	36
223.3 - Des sphères d'activités « réservées » et un partage des « corvées »	36
223.4 - Et la famille dans tout ça ?	37
223.5 - Des points communs aux agriculteurs et aux néo-ruraux	38
<b>2.3 - L'entreprise en couple et ses rapports avec le territoire</b>	<b>39</b>
23.1 - Qu'entendons-nous par territoire ?	39
23.2 – L'accueil réservé aux porteurs de projets touristiques en milieu rural	40
232.1 – L'accueil des collectivités locales et territoriales	40
232.1 – L'accueil chambres consulaires	43
232.3 – L'accueil des organismes de formation	43
23.3 – Le couple et sa représentation du territoire (l'exemple d'Angèle)	45
233.1 - L'articulation du projet professionnel et du projet de vie	48
233.2 - Les motivations des couples à créer et le territoire	49
233.3 - La sensibilité aux enjeux du territoire	49
<b>Préconisations</b>	<b>50</b>
Annexes	53

## Introduction

De nombreux experts soulignent les difficultés rencontrées par les créateurs et créatrices des très petites entreprises et pourtant, aujourd'hui, c'est eux qui représentent la majorité des créations d'entreprises. En 2000, 208 135 personnes ont créé une entreprise sans salarié<sup>1</sup> ce qui représente 76,5 % de la totalité des créations.

Les principales difficultés rencontrées par les femmes et les hommes qui créent sont connues : l'encadrement des créateurs et les dispositifs d'accompagnement sont souvent inadaptés, la prise de risque au démarrage est telle qu'elle devrait être sécurisée par un statut du créateur, les financements sont d'un accès difficile. Comme le rappelle le rapport de l'Assemblée Nationale « pour un plan d'urgence de la création des très petites entreprises »<sup>2</sup>, en citant Bernard Bruhnes, « *tout a été dit, rien n'a été fait.* »

Ce jugement est sévère, car de nombreuses initiatives émergent. Des mesures innovantes sont prises pour remédier aux difficultés, comme en témoignent les rares bilans disponibles<sup>3</sup>. Elles sont variables selon les secteurs et les régions puisqu'elles sont souvent prises à l'initiative des conseils régionaux ou des administrations régionales. Ces dispositifs sont malheureusement peu connus et non généralisés sur l'ensemble du territoire.

Par contre, peu d'analyses portent sur la situation particulière de celles et ceux qui créent *en couple* ou développent une entreprise familiale. Le modèle connu est celui du travailleur indépendant dont les modes d'organisation du travail s'inscrivent, non sans difficultés, dans une société à majorité salariale. Ce mode d'organisation implique des rapports sociaux de sexe s'appuyant sur l'autorité du chef de famille, en général l'homme, et la collaboration du conjoint, en général la femme. La forme la plus connue de ce mode d'organisation est l'entreprise familiale agricole.

La corporation agricole a construit depuis un demi-siècle les contours du métier d'agriculteur. Elle a construit un référentiel de « métier », afin de s'inscrire dans la modernité caractérisée par la spécialisation et l'intensification. La construction de ce référentiel s'est accompagnée d'un arsenal important de réglementations juridiques, de normes pour l'attribution des aides publiques. Ce modèle propose un mode de relation particulier au sein de l'exploitation qui détermine la place de chaque individu : le chef d'exploitation, véritable chef de l'entreprise et son conjoint, aux droits nettement moins importants. L'accompagnement en termes de formation s'est construit dans le même temps et repose essentiellement sur la formation du chef d'exploitation.

Ce modèle est, à peu de choses près, celui de l'ensemble des entreprises de l'artisanat, du commerce et de certains domaines du tertiaire. Il s'appuie sur le schéma du travailleur indépendant, chef de l'entreprise et de sa conjointe, souvent dans l'ombre, peu reconnue des institutions publiques. Les débats autour de ce modèle sont aujourd'hui de plus en plus vifs et parfois douloureux. Les droits des femmes et leur statut ne sont pas satisfaisants. Le problème du statut du conjoint n'est pas totalement résolu. Celui de l'accès à la formation non plus.

Le tourisme rural est souvent présenté comme une réponse à la crise du monde rural<sup>4</sup> : il est aujourd'hui l'un des rares secteurs à permettre la création de richesses dans les campagnes au moment où de nombreux autres secteurs sont en crise (crise agricole, désindustrialisation...). Dans certaines régions, le tourisme est en train de supplanter l'agriculture dans son rôle de moteur économique et pour la gestion de l'espace. Un accord pour le

---

<sup>1</sup> Fichier Sirene Insee ICS (industrie, commerce, services)

<sup>2</sup> Rapport d'information N° 1804, « *Pour un plan d'urgence de la création des très petites entreprises* », rapporteur Eric Besson, Novembre 1999.

<sup>3</sup> *Quels soutiens à la création d'activités et d'entreprises en milieu rural ?* Journée organisée par le Grep, projet Adapt du réseau Europea FP, Paris, La Défense, avril 1999.

<sup>4</sup> Roger Beteille, *La crise du monde rural*, Puf, Que sais-je ? n° 2914, 1994

développement du tourisme rural a été adopté par le Comité des régions, au niveau européen, pour en faire “*un axe essentiel pour une véritable politique rurale*”<sup>5</sup>.

Cependant ce secteur souffre, en France, de plusieurs maux. Dans son récent rapport, le commissariat général du Plan en a souligné les difficultés<sup>6</sup>. L’offre d’agritourisme est hétérogène et dispersée, l’atomisation et le manque de professionnalisation des acteurs sont dommageables pour le dynamisme de ce secteur. Madame Demessine, secrétaire d’État au Tourisme l’avait déjà souligné en 1997 : “*La campagne ne sera choisie que si elle offre de parfaites conditions d’accueil et une diversité maximale d’activités. Cela implique une organisation efficace de l’offre touristique qui, dans l’espace rural, plus qu’ailleurs, passe par un regroupement des acteurs et une mise en cohérence des moyens*”<sup>7</sup>. L’enjeu central est la professionnalisation du secteur, la consolidation de toutes ces petites entreprises atomisées. Nous faisons l’hypothèse que l’une des difficultés est liée aux problèmes internes que peuvent rencontrer ces très petites entreprises créées par des couples, car elles ne trouvent pas aujourd’hui de réponses à tous leurs problèmes.

### Une approche chiffrée difficile

Ces créateurs en couple, d’entreprises touristiques en milieu rural semblent être nombreux, mais, il est difficile de les quantifier avec précision. Les seuls chiffres dont nous disposons sont ceux du recensement général de l’agriculture (RGA) qui fournit des indications sur le nombre d’entreprises agricoles pratiquant une activité touristique :

Hébergement	Restauration	Artisanat	Autres activités lucratives	Total (sur 663 807 exploitations agricoles)
12 795	2 973	736	5 428	21 932

Source : Agreste. RGA 2000

Les questions des enquêteurs du RGA portaient sur la présence ou non d’une activité liée à la restauration, à l’hébergement à l’artisanat et aux autres activités lucratives. Partant de ce cadre, les responsables du dépouillement estiment que 3 % des exploitations agricoles ont au moins une activité liée au tourisme comme le montre le tableau. Les chiffres montrent que la part des exploitations pratiquant une activité de restauration ou d’hébergement augmente depuis 1988. Il faut toutefois signaler que la diminution du nombre global des exploitations agricoles françaises affecte nécessairement le nombre d’entreprises pratiquant une activité touristique.

Mais en dehors des agriculteurs, combien sont-ils ces couples qui se lancent dans l’aventure de la création d’entreprise touristique ? Les travaux que nous présentons dans ce rapport sont avant tout qualitatifs, il s’agit de comprendre comment fonctionne une entreprise constituée par un couple. Quelques chiffres ne seraient cependant pas superflus ne serait-ce que pour mesurer l’importance du phénomène. Pourtant, ne rêvons pas, les statisticiens ne se sont pas penchés sur le berceau des TPE et encore moins sur celui des entreprises touristiques créées et conduites par des couples en milieu rural... Les différents travaux consultés lors de la recherche bibliographique n’ont pas apporté d’éclairage sur une quelconque quantification.

Selon Jacques Aberlin<sup>8</sup>, seul l’INSEE, qui, à travers le recensement de la population, englobe les non-salariés, pourrait recenser l’emploi touristique. Cependant, la forme déclarative du recensement rend parfois l’identification de l’activité ou la caractérisation de l’emploi difficile. Pour ce qui est de l’identification d’une double activité, elle est souvent impossible... et l’auteur de conclure à l’inadaptation de l’appareil statistique à la réalité touristique ! P. Delmache et R. Moreau<sup>9</sup> constatent les mêmes difficultés et sont proches des mêmes conclusions.

Il est cependant admis que la création de richesses à laquelle contribuent ces TPE touristiques en couple n’est pas négligeable, qu’il s’agisse du développement des hébergements marchands, de la restauration ou de l’offre d’activités et d’animations diverses. Si les maux généraux soulevés plus haut (encadrement, accompagnement, réduction de la prise de risque...) sont réels, nous voudrions dans ce rapport insister sur des difficultés internes

<sup>5</sup> Avis du Comité des régions, lors de sa 6<sup>e</sup> session plénière des 1 et 2 février 1995.

<sup>6</sup> Jean Viard, *Réinventer les vacances, la nouvelle galaxie du tourisme*, La Documentation française, avril 1998.

<sup>7</sup> Journal officiel, Assemblée nationale, Débats, 7 novembre 1997.

<sup>8</sup> Observation, évaluation et tourisme, Les cahiers espaces, Editions touristiques européennes, Avril 99, n°60

<sup>9</sup> Situations professionnelles du tourisme en espace rural, TER, INPSA, 1991

aux entreprises créées par des couples. Notre propos vise à éclairer l'intérêt d'engager une réflexion approfondie sur l'ensemble de ces questions en observant les processus qui concourent à la création d'entreprises touristiques par des couples pour en dégager plus systématiquement les principales difficultés.

### **La commande du secrétariat d'État au Tourisme**

Dans le cadre des programmes européens *Adapt* et *Now*, le Grep a conduit des travaux sur différents thèmes périphériques et sous-jacents à celui qui se situe au centre de ce rapport. On peut citer le thème de la création des très petites entreprises en milieu rural, celui de l'égalité entre les hommes et les femmes dans le développement des territoires, celui de la situation des conjointes de travailleurs indépendants<sup>10</sup> et celui des activités de tourisme conduites par des femmes. Les éclairages apportés par ces différents dossiers (études, conférences, séminaires, cycles de formation...) ont éclairé la question située au carrefour de ces thématiques : ainsi, en octobre 1999, à Autrans, un séminaire était organisé par le Grep, en collaboration avec l'Afrat, sur le thème de « la petite entreprise de tourisme rural et le couple ». Parallèlement, à l'automne 2000, un séminaire à Arc-et-Senans présentait la synthèse des travaux conduits par le Grep sur la TPE rurale<sup>11</sup>

C'est ainsi que le thème de travail proposé par le secrétariat d'État au Tourisme « Analyse des processus qui concourent à la création, en milieu rural, d'entreprises touristiques par des couples » a rencontré les centres d'intérêt du Grep. Le capital de connaissances déjà accumulées a permis de se saisir de cette problématique pour la travailler spécifiquement. Le présent rapport est donc la réponse à la commande du secrétariat d'État au Tourisme.

---

<sup>10</sup> Le Grep a publié à la documentation française « Le guide des conjointes »

<sup>11</sup> Voir en annexe la *Déclaration pour l'adoption de politiques publiques en faveur des très petites entreprises rurales*, adoptée par les participants à ces travaux.

# Méthodologie

Les travaux conduits pour cette étude se déroulent sur plusieurs étapes :

- une recherche bibliographique visant à repérer, lorsque cela est possible, l'évolution de la place et du rôle des femmes et des hommes dans les entreprises touristiques rurales, ainsi que les facteurs entrant en compte dans le passage de l'entreprise familiale à l'entreprise de couple. Le résultat de cette recherche est présenté sous forme de tableau dans les pages qui suivent.
- l'élaboration d'une grille d'analyse par l'équipe nationale, afin de servir de document préparatoire aux quatre concertations régionales. Cet outil a été construit à partir des acquis des travaux menés par le Grep Européa FP au cours de différents chantiers : « Égalité entre les hommes et les femmes et développement des territoires », « Conjointes de travailleurs indépendants », « Accompagnement à la création de très petites entreprises » et « Service et tourisme en milieu rural, une opportunité pour les femmes » (séminaire d'Autrans sur la petite entreprise touristique rurale créée par un couple). La grille est présentée en annexe.
- Des rencontres sur quatre territoires de régions différentes : Bretagne / Pays de la Loire, Franche-Comté, Provence-Alpes Côte d'Azur et Rhône-Alpes. Ces sessions sur chacun des territoires ont regroupé des formateurs et accompagnateurs, des agents de développement territorial, des chargés de mission de services de l'État (tourisme, droit des femmes et égalité des chances), des conseillers de chambres consulaires et d'organismes professionnels en relation avec les créateurs d'entreprises touristiques. Elles étaient animées par deux membres de l'équipe technique. Une réunion de réflexion avec quatre couples de prestataires touristiques a été également organisée en Franche-Comté. Les tableaux des structures invitées et des présentes aux réunions régionales sont joints en annexes.
- L'analyse des confrontations régionales, des informations collectées par l'ensemble de l'équipe sur les quatre territoires et de la recherche bibliographique.
- La rédaction du rapport final.

## ***L'organisation des réunions régionales :***

### *- la procédure d'invitation des organismes :*

Les organismes ont été identifiés à partir des connaissances des membres de l'équipe et de leurs réseaux. La plupart ont été contactées par téléphone afin de leur expliquer le contexte, les objectifs et la démarche de travail de l'étude. Un texte extrait des *Cahiers espaces* N° 65 <sup>12</sup> ainsi que la grille de questionnement devant servir de guide aux journées régionales étaient joints au courrier d'invitation.

### *- les organismes invités :*

96 organismes ont été invités soient :

- 15 organismes de formation
- 15 organismes des droits des femmes et égalité des chances
- 19 organismes du tourisme
- 36 organismes d'accompagnement à la création d'entreprises
- 8 organismes de développement local
- 2 autres (la chaîne *Demain* et un sociologue)

### *- les organismes présents aux réunions régionales :*

40 organismes (soit 42 % des invités) ont participé aux réunions régionales, soient :

- 11 organismes de formation (73, 3 % des invités)

---

<sup>12</sup> Les nouvelles articulations entre vie professionnelle et familiale dans les entreprises touristiques rurales, Brigitte Arpin-Pont et Françoise Gerbaux, p 65 - 71.

- 6 organismes des droits des femmes et égalité des chances (40 % des invités)
- 8 organismes du tourisme (42,1 % des invités)
- 11 organismes d'accompagnement à la création d'entreprises (29,7 % des invités)
- 3 organismes de développement local (37,5 % des invités)
- 1 autre (la chaîne *Demain*) (50 % des invités)

### ***Les limites des rencontres régionales :***

- Les participant(e)s aux réunions conduites en régions appartiennent aux sphères de la formation, du développement, de l'accompagnement des projets, de l'encadrement de professionnels, etc. Bien entendu, ces personnes n'ont donc pas réalisé d'observation scientifique systématique des porteurs de projets qu'elles rencontrent. Elles se sont exprimées à partir de leurs expériences et des informations que leur donnent au quotidien, sur leurs terrains respectifs, les contacts avec ces porteurs et porteuses de projet. Leurs propos constituent les principaux matériaux de notre étude.
- 96 organismes ont été invités à participer aux réunions régionales. La plupart ont été contactés par téléphone et ont exprimé leur intérêt pour nos travaux. Le manque de disponibilité et l'annulation pour certains de leur présence, au dernier moment explique que seuls quarante organismes aient réellement participé à ces réunions.
- Les organismes de formation se sont sentis plus concernés par l'objet de l'étude que les organismes d'accompagnement à la création d'entreprises. Les organismes de formation ont, par nature, une vision partielle de la population concernée. Ils n'ont véritablement le contact qu'avec les publics qu'ils reçoivent et ceux qu'ils ont reçus en stage et qui, maintenant sont installés.

## **Première partie**

### **État de l'art sur la très petite entreprise en couple**

#### **1.1 - La recherche bibliographique**

La recherche bibliographique, première étape de l'étude, a visé à repérer, lorsque cela est possible, l'évolution de la place et du rôle des femmes et des hommes dans les entreprises, ainsi que les facteurs entrant en compte dans le passage de l'entreprise familiale à l'entreprise de couple.

C'est un état des lieux, avec le critère « entreprise créée par des couples », sur les questions de type juridique, fiscal, social concernant la création d'entreprise et sur les guides d'accompagnement à la création d'entreprise touristiques.

Nous avons sollicité trois sources d'informations :

- le réseau du tourisme rural du ministère de l'Agriculture (DGER) ;
- le Centre national de ressource du tourisme en espace rural de Clermont-Ferrand ;
- le Centre de documentation du secrétariat d'État au Tourisme.

Le CNRTER a sélectionné quatre-vingt-dix documents (articles, ouvrages, mémoire) à partir des mots - clés suivants : femme / couple / agricultrice / insertion / insertion professionnelle / PME / entreprise / entreprise en milieu rural / création d'entreprise / entreprise touristique.

Le terme de "très petite entreprise" (TPE) n'existe pas dans le thésaurus du CNRTER.

Le centre de documentation du secrétariat d'État au Tourisme a repéré soixante et un documents sur la base des mots - clés : femme / sociologie / tourisme rural / création d'entreprise / entreprise touristique / insertion / conditions de travail / projet de développement / PME.

Nous nous sommes aussi référés aux travaux antérieurs réalisés par les structures de l'équipe technique :

- Les études et travaux sur la pluriactivité<sup>13</sup>
- Les travaux du GREP dans le *Pic Emploi Now*<sup>14</sup> ;
- Le séminaire d'Autrans et l'expérience accumulée par l'Afrat<sup>15</sup> ;
- Les travaux sur l'emploi en Franche-Comté<sup>16</sup> et l'étude sur la mesure ERI<sup>17</sup> ;
- Le projet *Esope* de l'IML dans le cadre du programme *Leonardo da Vinci*.

Finalement, l'équipe technique a opéré une sélection des documents en fonction de la date et de la relation au sujet traité. Quarante-quatre ouvrages et articles ont fait l'objet de lectures. La grande majorité d'entre eux ne traitait que de certaines parties du sujet de l'étude (milieu rural, secteur touristique ou TPE). La dimension du couple est apparue inexistante dans la plupart des cas, tant dans les études que dans les guides au service des créateurs et accompagnateurs.

Nous avons retenu vingt ouvrages, présentés sous forme de tableau, dans l'ordre chronologique du plus récent au moins récent, ils constituent la bibliographie de base bordant le sujet de l'étude.

Référence de l'article ou de l'ouvrage	Objet principal et contenu	Intérêt pour l'étude
<i>Les activités non agricoles dans la recomposition de l'espace rural</i> Eduardo Font, L'Harmattan. Mars 2001	Cet ouvrage traite du rôle de la toute petite entreprise dans les mutations des territoires ruraux à partir de la recherche, par les migrants, d'une qualité de vie à la campagne. Il est divisé en trois chapitres : espace rural / recomposition économique et micro-entreprise / relation entre le rural et l'urbain.	L'auteur aborde l'imbrication entre la vie du ménage et celle de l'activité. Les effets de la localisation rurale peuvent, en effet, être différents selon que l'on se place du côté du ménage ou de celui de l'entreprise.
<i>Accueil à la ferme, organisation du travail et emploi</i> AC3A - Chambres régionales et départementales d'agriculture de l'Arc Atlantique – Classeur – 2001	Ce document est destiné aux conseillers intervenant auprès des agriculteurs/trices qui rencontrent des difficultés d'organisation de leur activité d'accueil à la ferme.	La famille est évoquée, mais non le couple.
<i>Le temps des femmes, pour un nouveau partage des rôles</i> Dominique Méda, Flammarion. 2001	La société doit accompagner le travail des femmes par des réformes institutionnelles, une redistribution des rôles des pères et des mères et par le développement de services aux parents.	Réflexion de fond qui éclaire notre champ d'étude.
<i>Femmes, hommes construire l'égalité</i> Revue <i>Pour</i> N° 168 revue du Grep. Décembre 2000	L'égalité des femmes et des hommes est abordée dans tous les domaines de la vie sociale : état des lieux, enjeux et perspectives. 30 articles dont certains s'appuient sur des travaux du Grep Europea FP.	Un chapitre " Droits propres et droits dérivés" (p. 161 à 199) traite plus particulièrement des questions de la création d'entreprise en couple.

<sup>13</sup> Biche B., Gerbaux F., Le Monnier J., Perret J. « Créer son emploi en milieu rural, les chemins de traverse de la pluriactivité », L'Harmattan, 1997

<sup>14</sup> Revue *Pour* n° 158 « Femmes en milieu rural, nouvelles activités, nouvelles compétences » et n°168 : « Femmes et hommes construire l'égalité. »

<sup>15</sup> Actes du séminaire Adapt « La petite entreprise touristique rurale et le couple. Projet de vie / projet professionnel ». Grep et Afrat, 30 septembre et 1<sup>o</sup> octobre 1999

<sup>16</sup> « La pluriactivité et autres formes d'organisation du travail en milieu rural franc-comtois » Relier, avril 2000.

<sup>17</sup> « Étude sur la mesure ERI », Grep, juin 1999.



<i>Créer son activité en milieu rural.</i> <i>Choisir ses statuts</i> Asfodel, Grep Européa FP, Relier, Crefad. 2000	Ce guide rassemble les informations fiscales et sociales à l'adresse et à la portée des personnes qui créent leur emploi en créant leur entreprise en milieu rural.	Ces informations accompagnent autant la démarche individuelle que celle du couple.
---	---	--

<p><i>Gestion des hommes et formation dans les très petites entreprises</i> Elyes Bentabet, Stéphane Michum, Philippe Trouvé. Étude n° 72 du Cereq Documentation française Paris. Janvier 1999</p>	<p>Étude qualitative qui a pour objet les pratiques de formation et de construction des compétences dans les très petites entreprises. Elle dégage trois configurations de TPE et six variables explicatives des pratiques de gestion de la main d'œuvre dans les TPE.</p>	<p>Une enquête qui confirme la difficulté d'approcher la réalité économique et l'hétérogénéité des TPE. La dimension du couple n'est pas mentionnée, mais ce sont des exemples de couples qui illustrent le modèle de la "TPE entrepreneuriale".</p>
<p><i>La stratégie à pas contés</i> Maurice Guichard, Reine Michaud. Enesad Cnerta-Sed. 1999</p>	<p>Destiné aux agriculteurs, aux conseillers, aux étudiants et aux enseignants, cet ouvrage propose des démarches et outils de pilotage de l'entreprise agricole de demain et tente de définir sa nouvelle identité.</p>	<p>Il n'y a, dans cet ouvrage, qu'un pilote dans l'entreprise rurale : le chef d'entreprise.</p>
<p><i>Tourisme en milieu rural : Rôle des femmes</i> Dossier Source CNRTER n° 43. Juin-Juillet 1999</p>	<p>Résumé des actes du séminaire : "Services et tourisme en milieu rural : une opportunité pour les femmes" organisé par le Grep et les CFPPA de Melle et de Venours en 1998.</p>	<p>La meilleure lisibilité et l'accompagnement des activités créées par les femmes en milieu rural a constitué une étape dans la recherche sur l'entreprise en couple.</p>
<p><i>Accompagner les porteurs de projets en zone rurale</i> Dominique Sinner, Françoise Charpentier, Claudia Scholl, Roselyne Bessac. Programme Now. Civam Édition interne. 1999</p>	<p>Méthodologie d'accompagnement à la création d'activités économiques par des femmes. Croisement des pratiques du Civam et de la démarche « reconnaissance des acquis ». L'intégration professionnelle des femmes par la ré-appropriation collective du patrimoine local est au cœur de la problématique.</p>	<p>Il n'est pas question de projets de couple. Nous y trouvons une réflexion sur l'initiative privée de valorisation touristique d'un territoire et les différentes fonctions de l'accompagnement à la création d'entreprise qui en résultent.</p>
<p><i>Du paysan à l'accueillant, l'émergence d'une profession. Bilan de l'activité de l'Accueil paysan Bretagne</i> Christophe Moreau. Lares. 1999</p>	<p>Analyse des compétences mobilisées par les accueillants et du processus de professionnalisation.</p>	<p>Nous n'avons pas d'informations sur les hommes et les femmes accueillants.</p>

<i>Les ensembles touristiques ruraux en Pays de la Loire</i> Valérie Le Cann. CRT Pays de la Loire 1999	Description des ETR subventionnées en Pays de la Loire et de leurs caractéristiques de fonctionnement	Les couples sont la base des ETR, mais cette réalité énoncée n'est pas prise en compte.
<i>Situation professionnelle et comportements familiaux des indépendants</i> Laurent Toulemon. Économie & statistiques – n°319/320 – 1999	Étude démographique statistique des comportements de nuptialité et de fécondité des différentes catégories d'indépendants	Des chiffres sur les différentes catégories d'indépendants, basés sur l'enquête emploi 1996.
<i>La petite entreprise touristique rurale et le couple. Projet de vie/projet professionnel</i> Actes du séminaire d'Autrans Grep, Afrat. 1999	Une approche qui repose sur des témoignages de formateurs, conseillers et de couples créateurs de TPE touristiques ruraux. Illustrations des particularités de ces entreprises par des visites chez quelques couples créateurs dans le Vercors.	Ce séminaire a servi de point d'appui à la conception du travail de l'étude.
<i>Hôtellerie, restauration, cafés : analyse et enjeux en matière d'emploi et de formation professionnelle</i> , Collection prospective formation emploi, La Documentation française, 1997.	Il rend compte du Contrat d'études prospectives du secteur de l'hôtellerie, de la restauration et des cafés. Il traite des grandes évolutions du secteur, son positionnement économique, l'emploi, la formation, l'orientation des jeunes et la prospective.	L'ouvrage n'aborde pas la notion d'entreprise familiale ou d'entreprise en couple. L'annexe 7 évoque la présence du conjoint et d'un membre de la famille dans les hôtels de préfecture. L'annexe 11 fait mention de couples de gérants, notamment pour les hôtels de chaîne.
<i>La famille dans l'espace rural</i> Robert Bages, Revue <i>Pays d'aujourd'hui</i> . Actes du colloque "Espace rural et famille", Fédération des Foyers Ruraux de Haute-Garonne. 9-11 mars 1996	Cet article analyse les facteurs de transformation de la famille en lien avec l'évolution de la société rurale : passage de l'agriculture à salariés, à l'exploitation familiale, et à l'agriculture métier de couple.	Cet article ne concerne que l'activité agricole.
<i>Le tourisme rural, comment créer ?</i> Moinet François 3 <sup>e</sup> édition, Éditions France Agricole, 2000.	« Bible » du tourisme rural ou <i>vademecum</i> de tout formateur en tourisme rural.	Il n'y a pas de lien direct avec le sujet de l'étude. L'aspect couple n'est pas pris en compte.

<p><i>Problème posé par la transmission dans les entreprises d'hôtellerie, de restauration, de débits de boissons</i> Centre de documentation du Secrétariat d'état au tourisme. CNT 1995</p>	<p>La transmission et ses problèmes juridiques, fiscaux et patrimoniaux.</p>	<p>On ne parle du chef d'entreprise qu'au masculin singulier.</p>
<p><i>Les entreprises touristiques en espace rural : analyse critique</i> Jean Simonneaux. Les études de TER. 1994.</p>	<p>L'auteur analyse des entreprises touristiques rurales à partir de leurs types de fonctionnement (activité annexe, familial ou pseudo-industriel). Il identifie des facteurs de réussite permettant à ces entreprises de faire face à l'incertitude.</p>	<p>La dimension du couple n'apparaît pas. Il est seulement fait mention de « main d'œuvre familiale » opposée à « main d'œuvre salariée ».</p>
<p><i>Contribution à l'étude du temps de travail. Cohérence et durée dans le travail des agricultrices</i> Christian Nicourt (Inra). Économie rurale n° 210. Juillet-Août 1992</p>	<p>Analyse approfondie de l'imbrication des temps professionnels et ceux de la vie privée dans les exploitations agricoles.</p>	<p>Un éclairage sur la complexité de la répartition des tâches et de la gestion du temps dans des activités professionnelles s'exerçant sur le lieu de vie.</p>

## 1.2 - Les guides à la création d'entreprise et la dimension du couple

La création d'entreprise en France semblait en vogue au cours des années 1999 et 2000, et pouvait même ressembler à « un effet de fond » suivant les propos de Michel Hervé, président de l'Agence pour la création d'entreprise.

À la même période, fleurissait la publication de guides, manuels, outils méthodologiques à destination des porteurs de projets et en particulier des ouvrages pour l'accompagnement des porteurs de projets touristiques en espace rural.

Il est donc intéressant d'analyser, au sein de ces différentes publications, la prise en compte ou la non prise en compte de la problématique de création en couple, d'observer si elle a été traitée de façon explicite sous forme d'informations et de conseils prodigués aux porteurs de projet ou implicite avec, par exemple, une approche par l'imbrication ou l'interaction entre projet de vie et projet professionnel.

La dimension « création en couple » est-elle abordée par les auteurs des divers guides à l'intention des porteurs de projets ? Telle est la question à laquelle nous allons maintenant tenter de répondre après avoir soumis dix guides à l'analyse.

### ***Créer son activité en milieu rural, choisir ses statuts, guide juridique, fiscal et social*** *Asfodel, 1<sup>er</sup> semestre 2000*

Parmi les ouvrages étudiés, ce guide est le seul qui explicitement et implicitement aborde la problématique de la création en couple, tant dans la présentation des interlocuteurs du porteur de projet que dans les chapitres abordant les statuts par types d'activités. Un chapitre spécifique est consacré aux statuts liés à la personne.

L'introduction mentionne que le guide s'adresse à des individus mais également à des couples dont le projet de vie est souvent intimement lié au projet professionnel.

La typologie des porteurs de projet recense les salarié(e)s, les femmes, les Rmistes, les demandeurs d'emploi. Compte-tenu de la prise en compte de la spécificité des couples, on aurait presque pu s'attendre à les trouver en tant que tels dans cette typologie.

Chaque en-tête de chapitre invite de façon récurrente, le porteur de projet à aborder les différents statuts juridiques, fiscaux et sociaux pour toutes les personnes concernées par la future activité. Il attire également l'attention sur l'importance du statut patrimonial du porteur de projet et notamment sur le statut des conjointes, souvent négligé. Un renvoi est d'ailleurs fait vers la publication du Grep sur ce sujet. La page consacrée aux statuts liés à la personne complète cette information en invitant à la prudence quant au choix d'un statut n'intégrant que l'un des membres du couple et les risques encourus en cas de rupture du couple ou de décès.

Sont notamment spécifiées, dans la partie consacrée aux statuts sociaux, les limites de l'activité agritouristique en couple : si chacun des membres du couple gère une part de l'activité distinctement, socialement deux régimes de cotisations sont nécessaires pour des revenus de l'activité qui peuvent difficilement le supporter.

### ***Pour un projet réaliste et cohérent, guide de réflexion***

Gîtes de France Rhône-Alpes, avec la coordination technique et pédagogique de Guy Lhoste Conseil, 1998

Ce guide d'une trentaine de pages, est présenté, lui aussi, sous une forme très didactique. Il propose une méthode active et très détaillée pour analyser son projet en trois parties.

La partie « *Points de départ* » propose au porteur de projet de réaliser, à l'aide d'une grille d'analyse, l'état des lieux de son projet.

La partie « *Tous les détails* » invite le porteur de projet à préciser son projet dans de nombreux domaines (clients, prestations, aménagement, gestion humaine...) et de façon très détaillée.

Enfin, la partie « *Mise en œuvre* » aborde le plan de réalisation de son activité.

Bon nombre de questions proposées au porteur de projet pour sa réflexion ou de situations présentées à titre d'exemples intègrent la problématique de création en couple :

« *Qui fera quoi dans la famille ? avec quel statut ? Sommes-nous d'accord ? Pourrons-nous prendre des vacances ? Faudra-t-il embaucher ? Comment nous répartir les tâches ? Qui remplira les tâches de l'absent le cas échéant ?* »

Pour appréhender l'importance et la diversité des tâches à gérer dans une activité touristique, l'équité de leur répartition entre les différents acteurs, pour mesurer l'impact qu'elles auront dans l'organisation personnelle des porteurs de projets, une grille très détaillée des fonctions et tâches à effectuer et des capacités et compétences à posséder, est jointe en annexe. Cet aspect est très rarement abordé, dans les approches souvent trop intellectuelles de la création d'entreprise.

À travers des exemples, les créateurs sont alertés sur la prise en compte de leur situation matrimoniale ou patrimoniale, sur l'anticipation nécessaire de la transmission de leur entreprise ou de leur patrimoine, sur ce que donnerait une répartition du résultat entre les différents membres de la famille, si elle devait être opérée.

***Objectif tourisme. Le manuel du porteur de projet touristique en milieu rural***

Trame, 2<sup>ème</sup> semestre 2000

et

***Le manuel du porteur de projet touristique en Ardèche***

CDT Ardèche, non daté

Il s'agit là, pour le premier, d'un ouvrage fort intéressant au sens où il est à la fois guide méthodologique et manuel ressource pour les contacts en matière de création d'entreprise de tourisme en espace rural, mais la dimension création en couple n'apparaît pas .

Le second document, d'une trentaine de pages informatives, présente le contexte touristique ardéchois, les études nécessaires à conduire pour clarifier son projet, une approche de la réglementation, des aides au financement, des contacts en Ardèche.

Concernant la problématique de création en couple, on retrouve dans les deux ouvrages, le second citant le premier, des conseils classiques de prise en compte des retentissements familiaux de l'activité touristique. Le paragraphe sur les statuts juridiques attire toutefois l'attention sur l'intérêt du choix juridique de société (SARL, etc.) qui, au-delà du fait de résoudre les besoins en financements et en moyens, peut répondre à la volonté d'entreprendre en commun.

***Compte à rebours pour ouvrir un hôtel-restaurant***

Jean-François Maubert, BPI 1998

Ce manuel très pratique (ex : faire le bon choix d'assiettes et de verres à eau et à vin) fait l'inventaire des 245 étapes pour ouvrir un hôtel-restaurant, sous forme de liste de questions à ne pas oublier.

La question de la présence d'un éventuel conjoint dans l'entreprise, cas fréquent dans ce type d'hébergement touristique, n'est abordée ni en termes de statut, ni en termes d'organisation du travail.

***La stratégie à pas contés. Piloter l'entreprise agricole dans l'incertitude et la complexité***

Maurice Guichard et Reine Michaud, Enesad-Cnerta-Sed, 1994

Cet ouvrage méthodologique s'adresse aux agriculteurs, aux conseillers, aux enseignants et aux étudiants. Il tente de définir la nouvelle identité de l'entreprise agricole en émergence, ouverte à d'autres fonctions que la production agricole (transformation, vente directe, tourisme).

Le chapitre consacré à l'état des lieux des transformations dans l'entreprise agricole, confirme l'absence très fréquente de statut des conjointes ou le développement de leur recherche de travail salarié à l'extérieur de l'entreprise agricole.

Même si les auteurs définissent l'entreprise agricole comme « un système complexe, dynamique, ouvert sur son milieu et restant lié à l'évolution de la vie familiale », toute la partie traitant de la gestion de projet de création ou de développement de l'entreprise agricole, fait référence à l'entrepreneur sans jamais aborder la notion de création en couple.

### ***Le tourisme rural, comment créer ?***

3<sup>ème</sup> édition, Éditions France Agricole, François MOINET, 2000

*Vade-mecum* de tout porteur de projet ou de ses conseillers et formateurs, cet ouvrage n'aborde pas de façon explicite la question de la création d'entreprise de tourisme en couple, ni dans aucun des chapitres pourtant exhaustifs pour approcher les composantes de la création.

Pourtant, dans un encadré, il donne un exemple intéressant au regard la problématique que nous posons. Une femme d'agriculteur décide d'ouvrir un gîte d'enfants ; elle fonce ; son activité l'empêche d'aider son mari aux travaux agricoles pendant deux étés consécutifs. Lui le vit mal. Elle, ne « gagne rien » en termes économiques. « *Trois années plus tard, elle pense que la véritable raison qui l'a poussée à créer un gîte d'enfant était de trouver une échappatoire à une relation de couple qui l'étouffait et à une vie qu'elle ne supportait plus. Elle ne pouvait pas se donner les moyens de réussir puisque sa motivation inconsciente était de partir. Les dés étaient pipés !* »

### ***Guide de l'accompagnement pour les créateurs et créatrices d'accueil et de services en milieu rural***

Aformac, document non daté (2000 ?)

Ce document est davantage conçu comme un annuaire que comme un réel guide. Les questions du projet personnel, de la famille, du couple ou de la place de la femme dans les petites entreprises n'est pas abordée.

On notera cependant que l'avant-propos est écrit par la Déléguée régionale aux droits des femmes. Le guide a été financé dans le cadre d'un programme européen *Now*.

### ***Accueil à la ferme – Organisation du travail et emploi***

AC3A, juin 2000

Ce guide s'adresse aux conseillers intervenant auprès des agriculteurs éprouvant des difficultés d'organisation de leurs activités d'accueil à la ferme.

Plusieurs questionnaires à l'intention des agriculteurs, répartis au sein de quatre chapitres, visent à les faire s'interroger sur les modes d'amélioration de l'organisation de leur activité. Il est souvent conseillé de faire remplir le questionnaire au chef d'exploitation et à son (sa) conjoint(e). Cependant le sujet n'est jamais abordé sous l'angle d'une gestion de couple de l'entreprise, même si l'on sait que la réalité est souvent celle-ci.

### ***Promotion de l'auto-emploi en milieu rural***

Afip, Culture et promotion, Peuple et culture, supplément à *La Lettre de Peuple et culture* n° 19, juillet 1998

Ce guide méthodologique prend en compte de façon indéniable la question du couple dans la création d'une très petite entreprise de tourisme. Cependant, en dehors des considérations assez générales (articulation entre projet de vie et projet professionnel, créateurs en couple, organisation des temps sociaux), on reste sur sa faim quant aux recommandations pratiques.

### ***Créatif au féminin, parcours d'aide à la création d'entreprise***

CD Rom, CFPPA d'Yssingaux, 1996

Même s'il est présenté comme s'adressant spécifiquement à des femmes créatrices de leur activité, cet outil est parfaitement mixte.

*Créatif* souligne le fait que créer et vivre en entreprise est un véritable projet de vie qui mobilisera beaucoup les créatrices et concernera leur entourage. Il incite les porteuses de projets à se constituer un environnement professionnel et à échanger avec leur environnement familial. Ainsi, la partie intitulée « *environnement du projet : les appuis dont je dispose* » aborde, sous forme de questionnement, l'appui du conjoint : « *Mon mari ou mon compagnon est-il d'accord avec mon projet, m'aidera-t-il, ou au contraire sera-t-il un frein ?* » et « *Puis-je compter sur lui pour partager des tâches ou des préoccupations ?* »

La partie sur les appuis financiers pose la question des revenus du conjoint : « *Gagne-t-il suffisamment d'argent pour faire vivre la famille jusqu'à ce que mon entreprise puisse dégager mon salaire ?* »

Enfin, la partie consacrée aux aspects juridiques souligne (mais de façon non originale par rapport aux guides de la création d'entreprise), l'importance de préserver son patrimoine personnel.



## 1.3 - L'entreprise familiale ou le travailleur indépendant, sa conjointe et les aides familiaux

### 13.1 - L'entreprise familiale : quelle définition ?

À la lecture de la littérature sur l'entreprise familiale, on s'aperçoit vite qu'il faut s'arrêter un moment sur la question de sa définition, tant le terme prête à confusion. Un article récent dans la revue « Finance, contrôle, stratégie » sur l'état de l'art dans ce domaine, émanant d'économistes et de spécialistes, souligne toutes les difficultés en la matière. Les auteurs reconnaissent que l'étude de cette forme d'entreprise a été abandonnée depuis un certain temps. Elle était considérée comme une forme désuète d'entreprise, face à un capitalisme triomphant et dominant. Cependant, elle est restée une réalité prégnante dans la société française et l'ensemble des économies mondiales. Les définitions de cette forme d'entreprise s'appuient sur les critères les suivants : les critères concernant la propriété, le contrôle de cette propriété ; le contrôle de la transmission, le contrôle du nom de l'entreprise. Les auteurs affirment que ni les critères de taille, ni celui de la forme juridique ne sont primordiaux. Cependant, une lecture détaillée de leur article montre qu'en réalité, l'objet central de leurs analyses est la grande entreprise familiale. À aucun moment, le terme de conjoint ou conjointe n'est cité. La famille apparaît surtout par le patrimoine qu'elle possède et partage avec l'entreprise. C'est la notion de propriété de la famille qui est primordiale et n'est absolument pas évoquée la question de la composition de la famille, chef de famille, conjoint(e) ou enfant. Il n'est pas question de leur rôle (direct, indirect ou absent) au sein de l'entreprise. La famille n'apparaît que parce que les problèmes de transmission sont centraux. Les recherches sur les entreprises familiales connaissent, selon ces auteurs un développement important depuis quinze ans. Les études pluridisciplinaires sont particulièrement nombreuses, car le caractère particulier de l'entreprise, qui mêle les trajectoires individuelles, familiales et d'entreprise, y conduit inévitablement.

Dans un article tiré d'un ouvrage dirigé par Martine Ségalen « Jeux de familles », intitulé *De l'homo economicus au pater familias, le patron d'entreprise entre le travail, la famille et le marché*<sup>18</sup>, on retrouve ce même flou sur la manière dont la famille est associée à l'entreprise. L'auteur rappelle que l'entreprise est souvent une réalité familiale avant d'être une réalité économique. Curieusement cependant, il n'est question dans le reste de l'article que des problèmes de patrimoine et donc de transmission. La question la plus difficile selon l'auteur est l'articulation famille-entreprise et l'inachèvement de la différenciation des deux réalités, la famille est confondue avec patrimoine !

Enfin, dans une étude du Cereq concernant les pratiques de formation et de construction des compétences dans les très petites entreprises, celles-ci sont classées en trois grands types, selon l'articulation existant entre profil des dirigeants et mode de développement des entreprises. Ces trois types sont : le type familial, le type managérial, le type entrepreneurial. Le premier type, traditionnel, est décrit comme celui des entreprises gérées « en bon père de famille ». Elles fonctionnent sur le modèle « familialiste » où l'histoire de l'entreprise se confond avec l'histoire de vie de l'entrepreneur. Le familialisme se réfère ici à une approche de M. Ducheneau. Le familialisme implique toujours quelque chose de plus que le familial. L'entreprise familiale se définit par trois caractéristiques : l'origine familiale de la propriété par succession, le partage du capital avec des membres de la famille, le travail dans l'entreprise d'au moins un membre de la famille au côté du dirigeant<sup>19</sup>. La relation entre le dirigeant et la famille est ici un critère aussi déterminant que les caractéristiques concernant le patrimoine.

### 13.2 - L'entreprise familiale : quel modèle de relation famille / entreprise ?

En fait, si on veut trouver des éléments sur les entreprises familiales qui ne soient pas le fait des grandes entreprises familiales (modèles que l'on oppose aux entreprises ayant des actionnaires), il faut conduire des investigations en utilisant des mots clés tels que « très petite entreprise », « exploitation familiale » ou « travailleur indépendant ».

---

<sup>18</sup> Ségalen M., (ss la direction) « Jeux de familles », Presses du CNRS, 1991, p 23-42.

<sup>19</sup> Cité dans « Gestion des hommes et formation dans les très petites entreprises », Cereq (Centre d'études et de recherche sur les qualifications), Etude n°72, janvier 1999.

C'est avec cette dernière entrée que l'on trouve une littérature sur la question de la liaison délicate, complexe sinon difficile, entre entreprise et famille. Il s'agit donc, tout particulièrement, des métiers de l'artisanat et du commerce, des professions libérales et enfin de l'agriculture et de la pêche et autres activités maritimes.

Dans le secteur agricole, le modèle de l'exploitation familiale a longtemps été le fondement du système. Si l'on revient sur les critères qui définissent l'exploitation familiale des années soixante, le couple est une notion centrale puisque l'exploitation familiale a été définie comme étant composée de deux unités de travail / homme (« 2 UTH » était l'expression consacrée) : Est-ce que ce n'était pas déjà l'entreprise de couple ? C'est d'ailleurs ce qu'évoque la fiche de lecture à propos du livre de Robert Bages dans la revue « Pays d'aujourd'hui ».

Cette situation de fait de l'exploitation agricole où les deux membres du couple travaillent a été suffisamment prégnante pour que, lorsque les conjointes d'agriculteurs ont commencé à travailler hors de l'exploitation, les spécialistes comme Philippe Lacombe aient parlé de pluriactivité familiale de l'exploitation !

Ce modèle de l'entreprise familiale propose un mode de relation particulier au sein de l'exploitation qui détermine la place de chaque individu :

- Le chef d'exploitation, véritable chef de l'entreprise ;
- Son conjoint, aux droits nettement moins importants, puisqu'ils sont dérivés.
- Les aides familiaux

L'accompagnement en termes de formation s'est construit dans le même temps et repose essentiellement sur la formation du chef d'exploitation, à tel point que des groupements féminins sont nés pour s'occuper spécifiquement de la formation des femmes.

Dans le secteur de l'artisanat, la manière d'aborder la famille est beaucoup moins claire. Le livre le plus complet sur l'artisanat, *Artisanat et capitalisme : l'envers de la roue de l'histoire*, Christine Jaeger aborde la question de l'artisan et sa famille, mais elle s'attache surtout à l'artisan, et aux deux conditions qu'il doit remplir : l'indépendance de son activité et sa qualification professionnelle. Cette indépendance est le point crucial pour ce type d'entreprise.

La famille intervient sur ce point puisque c'est souvent grâce à l'aide de l'entourage familial au sens large, que l'artisan peut réunir des fonds qui lui permettront cette indépendance pour se mettre à son compte. Dans ce schéma, l'auteure souligne qu'on ne peut pas ignorer la part que prend le travail au noir « *Le montant comme le processus des dépenses d'installation indiquent dans la grande majorité des cas observés que ces fonds proviennent du travail personnel de l'artisan et de sa famille.* »<sup>20</sup> »

L'aide de la famille est examinée : Il est noté que celle-ci s'exerce tout particulièrement dans des domaines non directement liés aux techniques spécifiques du métier : commerce, dactylographie, comptabilité, contacts avec les clients, et parfois les fournisseurs. Dans 52 % des cas, les femmes collaborent, ainsi, est-il noté : « *L'aide de la famille et en particulier des femmes permet au chef d'entreprise d'éviter de recourir à des aides extérieures pour effectuer des tâches administratives et commerciales annexes du métier [...]* Dans l'ensemble, la participation de la famille à la totalité des travaux est primordiale : les travailleurs familiaux accomplissent au moins la moitié des heures travaillées dans 50 entreprises de 0 à 3 salariés[...] Dans le système social actuel, les chefs d'entreprise du secteur des métiers trouvent en la personne de leurs épouses, mères ou filles, les travailleuses spécifiques répondant à ce double impératif de la gratuité et de la confiance [...] On pourrait longuement analyser la signification de cette division des tâches au sein de la famille qui donne aux travailleurs masculins la charge des travaux techniques productifs, et laisse à l'aide féminine celle des travaux improductifs » [... le] statut des femmes dans ces entreprises se traduit plus souvent par la gratuité de leur contribution que par une association ou un salariat... »<sup>21</sup>

L'entreprise familiale est associée à l'approche théorique de la petite production marchande dont la définition est la suivante : « *Le petit producteur marchand est un travailleur indépendant qui maîtrise un métier et récupère par la vente de ses services ou ses produits la valeur qu'il crée : il est propriétaire des produits de son travail [...]* Les liens familiaux entre plusieurs individus qui travaillent ensemble ont en principe le même résultat puisque dans le régime actuel la famille est aussi une unité de propriété comme le montrent les taxes sur les successions. Cependant il existe au sein de la famille une hiérarchie « père – mère - enfant » qui se traduit par la diversification des statuts des différents membres de la famille participant à l'entreprise, le père est le chef

<sup>20</sup> Christine Jaeger, *Artisanat et capitalisme, l'envers de la roue de l'histoire*, Ed Payot, 1982.

<sup>21</sup> L'auteur renvoie pour plus d'explication, au livre « Travail domestique et pouvoir masculin » Editions du Cerf, Maryse Pouchol et Michèle Severs, 1982.

*d'entreprise, la mère aide familiale, les enfants sont salariés. Les différents statuts sociaux propres aux travailleurs familiaux ne font que refléter la triple hiérarchie de la famille consanguine de notre système social. »*

Les choses semblent avoir très peu évolué aujourd'hui. Dans son dernier article sur les très petites entreprises, André Letowski<sup>22</sup> met surtout l'accent sur le chef d'entreprise :

*« Pour parler de façon schématique, on peut différencier deux grands types de chefs d'entreprise, dit-il :*

- Le créateur d'activité, souvent appelé « indépendant », ou self employed ou encore à l'origine d'une entreprise familiale, ...*
- Le chef d'entreprise qui sous-entend une approche économique et sociologique, car il s'inscrit dans les valeurs dominantes du libéralisme, de la compétition et de la stratégie pour assurer le développement d'une organisation dont il est très partie prenante [...] ».*

La notion d'indépendance est au cœur des valeurs de « l'entreprise familiale » ou plutôt du travailleur indépendant ; celle du travail familial est passée sous silence...

Cependant si l'on revient à la typologie proposée par l'étude du Cereq, il semble que les entreprises de couple se classeraient plutôt dans la catégorie « entreprises entrepreneuriales ». Cette catégorie est en effet, selon cette étude, une configuration intermédiaire entre le type familial et le type managérial. Cette configuration est révélatrice des transformations qui s'opèrent d'un modèle d'entreprise à un autre. Figures transitionnelles, combinant parfois des coordinations marchandes et domestiques, elles sont en rupture avec les dépendances familiales initiales et cherchent une certaine rationalisation. Elles se développent tout particulièrement dans le secteur des services.

---

<sup>22</sup> Revue POUR n°171, septembre 2001

## Deuxième partie

### Les couples créateurs et les TPE touristiques rurales

#### 2.1 - L'interaction entre projet de vie et projet professionnel

Les éléments qui interviennent pour caractériser les individus porteurs de projets de création de très petite entreprise touristiques en milieu rural sont multiples et leurs combinaisons peuvent entraîner des situations très variées pour les couples qu'ils constituent. Une fiche en annexe se propose de faire l'inventaire de toutes les possibilités rencontrées. Cette fiche peut constituer un outil d'identification des caractéristiques économiques, sociales et culturelles des couples et, du même coup, des difficultés spécifiques que rencontreront les hommes et les femmes concerné(e)s

##### 21.1 - Qui sont les créateurs d'entreprises touristiques ?

Les participant(e)s aux réunions conduites en régions (le tableau qui les présente en annexe le montre) appartiennent aux sphères de la formation, du développement, de l'accompagnement des projets et de l'encadrement de professionnels, et non pas aux sphères de la recherche. Bien entendu, ces personnes se sont exprimées à partir de leurs expériences et des informations que leur donnent au quotidien, sur leurs terrains respectifs, les contacts avec ces porteurs et porteuses de projet. C'est là la source des informations qu'elles ont accepté de nous apporter et que nous cherchons à organiser dans ce rapport.

La question n'est donc pas ici de savoir si telle ou telle caractéristique signalée est statistiquement dominante ou non, mais de repérer l'ensemble des traits qui permettent de dessiner les profils des couples de créateurs de très petites entreprises touristiques rurales.

Au terme des échanges, on distingue nettement deux types de créateurs et de créatrices, selon qu'ils et elles sont déjà du milieu agricole ou non.

##### 211.1 - Les agriculteurs et agricultrices en situation ou repreneurs d'exploitations agricoles et créateurs d'activités touristiques.

Ils (mais surtout elles) constituent un premier groupe de porteurs de projets. Au départ, c'est assez souvent la femme qui fait la démarche de demande de renseignements ou d'appui, même si le projet concerne le couple. Pour cette population, les accompagnateurs ou formateurs ont observé cinq types de motivations à la création d'une activité touristique qui, souvent, se combinent entre elles :

- la valorisation du patrimoine bâti,
- un développement économique,
- une activité professionnelle pour l'un des deux membres du couple,
- une ouverture sociale et culturelle,
- le souhait de faire « contre-poids » à la mauvaise image de l'agriculture.

De nombreux exemples étayent ces types de motivations qui permettent de mieux les cerner.

a) – Les agriculteurs et agricultrices vivent sur leur lieu de travail. Les exploitations agricoles ont souvent été transmises par les générations précédentes et il n'est pas rare qu'elles comportent en propriété des bâtiments d'exploitation et d'habitation qui constituent un patrimoine non négligeable. Ce patrimoine n'a pas toujours été mis en valeur. Il est parfois même dans un état dégradé, par la vétusté ou par des aménagements plus ou moins malheureux... Par ailleurs les évolutions de l'agriculture, avec l'agrandissement des exploitations et la diminution de leur nombre, libère des bâtiments d'exploitation dont il devient intéressant, pour les propriétaires, de rechercher la valorisation. Est-ce que c'est là que FG voudrait ajouter quelque chose sur ceux qui sont dans la confusion en matière de patrimoine ?

b) - Au fondement du projet d'une nouvelle activité se trouve presque systématiquement une motivation d'ordre économique : il s'agit de dégager des revenus supplémentaires, soit parce que les besoins augmentent, soit parce que les revenus dégagés jusqu'alors ont diminué. On peut aussi relever le souci de certaines conjointes d'agriculteurs de se dégager un revenu propre qui leur assure une part d'autonomie financière ou en tout cas leur permette de traduire en argent leur participation au travail sur l'exploitation. Dans tous les cas, le projet d'activité est assorti de l'espoir d'un revenu financier, même si, comme nous le

verrons plus loin, les exigences à ce niveau sont parfois modestes. On peut même trouver des situations où l'aspect financier, s'il est exprimé, est d'ordre symbolique.

c) – Créer une nouvelle activité en tant que telle pour l'un des membres du couple, (presque toujours la femme) est la troisième motivation. Il serait possible de développer longuement ce point qui, cependant, n'est pas ici au cœur de notre propos<sup>23</sup> ; nous en dirons cependant quelques mots. Deux facteurs jouent sur ce type de motivation : le premier concerne les évolutions techniques et structurelles, le second concerne les évolutions culturelles et sociales.

- La nature du travail sur les exploitations agricoles a beaucoup évolué, notamment au cours des cinq dernières décennies. Traditionnellement, le travail était assuré à la fois par l'homme et par la femme (sans parler ici des aides que constituaient les parents et les enfants), la répartition des tâches entre les deux sexes étant très claire et plutôt rigide (peu d'interchangeabilité). La basse-cour, le jardinage, l'engraissement du cochon, la traite manuelle des vaches, la comptabilité ont été longtemps des activités réservées aux femmes pendant que les hommes assuraient les gros travaux et les relations avec l'extérieur.

La mécanisation, l'automatisation, la complexification technique et l'informatisation ont changé la nature des tâches et concentré les activités. Ce qui était considéré comme périphérique et, par là-même, était réservé aux femmes a disparu ou bien a accédé à un statut d'activité centrale et a été alors assuré par les hommes. Peu à peu, les femmes ont perdu leur travail sur les exploitations. Des études sur la place des femmes dans l'agriculture<sup>24</sup> montrent qu'aujourd'hui les femmes trouvent de moins en moins leur place dans les exploitations agricoles, le travail étant plus fréquemment qu'avant assuré par l'homme seul ou par plusieurs hommes... mais sans femme(s).

Des évolutions structurelles ont en effet accompagné cette évolution technique du travail : les Gaec<sup>25</sup> se sont développés, comme alternative au modèle existant de l'exploitation familiale. D'une part, la règle française (qui est d'ailleurs contestée par les directives européennes) interdisait les Gaec entre époux et d'autre part, la forme de Gaec qui a été encouragée et s'est développée a été le « Gaec père-fils »... Cherchez la mère ou la femme !

- Des évolutions sociales et culturelles sont parallèlement repérables.

La démocratisation de l'enseignement a entraîné les filles et les fils d'agriculteurs vers des études et donc vers la possibilité d'accéder à des métiers autres que ceux de leurs parents.

L'attrait de la ville et de la régularité d'un salaire ont poussé des fils et des filles d'agriculteurs à opter pour des emplois salariés, même peu qualifiés, perçus comme plus sûrs que le travail à la ferme<sup>26</sup>.

Le développement des moyens de communication a ouvert de façon spectaculaire le monde agricole et a estompé les frontières symboliques entre lui et le reste de la société. Ces phénomènes ont été renforcés par la diminution parallèle de la population agricole par rapport au reste de la population française.

Du coup, les filles d'agriculteurs n'épousent plus systématiquement des agriculteurs, même si les agriculteurs épousent encore, le plus souvent, des filles d'agriculteurs. Mais ces dernières ont souvent déjà un métier qu'elles continuent d'exercer, au moins au début de leurs vies conjugales.

Ce sont ces évolutions techniques et socioculturelles qui expliquent les motivations de certaines femmes à se constituer, sur l'exploitation agricole dont leur mari est le « chef », une activité propre qui leur donne une part d'identité professionnelle. Celles qui ont abandonné leur premier métier pour suivre leur mari sur son exploitation sans y trouver leur place aspirent à une activité et une à existence sociale qui leur soient propres.

d) – Les couples d'agriculteurs peuvent aussi vouloir développer une activité de tourisme afin d'ouvrir leur espace de vie. Le milieu agricole a longtemps été caractérisé par un fort isolement géographique et social. En effet, l'activité agricole s'exerce, par nature, hors des regroupements humains que constituent les villes et

---

<sup>23</sup> Deux études sont actuellement conduites par Relier pour le ministère de l'Agriculture et de la Pêche, l'une sur les parcours des femmes salariées et non salariées en milieu rural et l'autre sur les obstacles au travail des femmes en agriculture. Cette deuxième étude mettra notamment en évidence cette difficulté pour les femmes aujourd'hui, à trouver leur place sur les exploitations agricoles.

<sup>24</sup> Les études citées dans la précédente note offre sur ce point des éléments intéressants.

<sup>25</sup> Groupement agricole d'exploitation en commun.

<sup>26</sup> Même si, sous un autre angle, « tomber ouvrier », c'était déchoir, entrer dans une relation de subordination avec un patron et perdre sa liberté d'agriculteur travailleur indépendant...

si la voiture et la télévision ont très fortement relativisé les distances et l'isolement, il reste que l'exploitation agricole ne constitue pas *a priori* un lieu de rencontre. De plus, l'évolution interne au milieu avec la diminution du nombre des exploitations et leur agrandissement renforce les phénomènes d'isolement professionnel. En corollaire à ces constats, on a observé que les agriculteurs et leurs familles ont longtemps constitué un groupe socioprofessionnel relativement fermé et homogène. L'ensemble de la vie familiale et sociale (mariages, fêtes...) se déroulant au sein de ce milieu. De l'intérieur du milieu comme de l'extérieur, on parle du « monde agricole » comme constituant un univers en soi. Les évolutions récentes sur ce point ne gommement pas totalement ce sentiment d'isolement géographique et humain assorti à ce positionnement social que ressentent nombre d'agriculteurs et agricultrices. L'accueil de clients constitue alors une « bouffée d'oxygène ». Ce désir d'ouverture sociale et culturelle peut aller jusqu'à une volonté militante de faire découvrir son métier, comme c'est le cas au sein du réseau *l'Accueil Paysan* qui en affirme le principe dans sa charte.

e) – Un peu dans le même esprit, mais avec une dimension plus réactionnelle, une certaine volonté de « redorer l'image » de l'agriculture fonde les motivations d'agriculteurs et d'agricultrices à ouvrir leurs exploitations à des clients non-agriculteurs comme cela a été évoqué en Pays de la Loire. C'est moins le désir d'une ouverture culturelle vers les autres ou de reconnaissance par les autres de sa propre identité, que la nécessité ressentie comme vitale de se donner les moyens, en ouvrant l'exploitation, de montrer ce qui s'y passe. Il s'agit de prouver, en réaction aux crises récentes qui ont terni l'image de l'agriculteur et des produits agricoles livrés sur le marché, que l'agriculture ne doit pas être réduite à ces caricatures et qu'il existe des agriculteurs qui fournissent des produits de qualité et peuvent être fiers de leur métier. On peut dire que certaines épouses d'agriculteurs ont en quelque sorte endossé cette mission de réhabilitation de l'image de l'agriculture.

Rappelons que ces différentes motivations peuvent être, selon les cas, d'importance plus ou moins grande, qu'elles peuvent se combiner entre elles et qu'elles ne présentent pas de régularités chiffrables.

### **211.2 – Les porteurs de projets d'accueil touristique rural *ex nihilo***

Ces porteurs et porteuses de projet de création de très petite entreprise touristique qui n'appartiennent pas déjà au milieu agricole se présentent le plus souvent en couple. Les professionnel(le)s qui les accueillent font état de motivations un peu différentes de celles qui animent le premier groupe :

- ce sont des néo-ruraux ;
- ils expriment une aspiration à une qualité de vie de couple ;
- ils ont le désir de travailler « pour eux-mêmes », dans une activité valorisante ;
- ils cherchent à valoriser leur patrimoine ou leur capital ;
- leurs exigences financières sont souvent modestes.

Revenons sur ces différents aspects.

- a) - Ces porteurs de projet *ex nihilo*, ne sont pas du milieu agricole et assez rarement du milieu rural. Ce sont souvent des couples qui ont choisi de quitter la grande ville pour « s'installer à la campagne ». Ces « néo-ruraux », un peu dans la même ligne que ceux qui les ont précédés dans les années soixante-dix, mais avec une philosophie différente, sont dans une démarche de fuite, voire de rejet de la ville et de ses modes de vie. Ils cherchent « autre chose » qu'ils espèrent trouver dans ce milieu rural qu'ils ont à découvrir au quotidien et non plus comme ils ont pu le faire à l'occasion de séjours de vacances... Ils veulent parfois réaliser un rêve longtemps nourri mais jamais concrétisé ; c'est le cas de ce couple de cadres quinquagénaires, licenciés de leurs emplois respectifs en région parisienne et qui se disent « *nous avons toujours rêvé d'aller vivre à la campagne. Et si nous nous confrontions à la réalisation de notre vieux rêve ?!* » et ils s'installent en Ardèche pour accueillir des touristes, les restaurer et les loger et leur faire découvrir le territoire.
- b) - Il n'est pas rare que ces couples constituent des familles « recomposées » et les variations sur ce plan sont assez larges. Mais, dans la plupart des cas, la motivation qui domine pour les deux membres du couple est de travailler ensemble dans des conditions de travail supposées meilleures que celles qu'ils ont connues à la ville. Ils recherchent notamment cette unité de lieu entre la vie privée et la vie professionnelle qui leur apparaît comme leur permettant une vie de couple et de famille plus riche.
- c) - Ils cherchent à développer une activité autour d'un projet qui leur tient à cœur. C'est l'idée de travailler pour soi (et non plus pour une société ou un employeur) qui les anime. Ils sont donc en quête

d'un lieu pour s'installer pour développer une activité professionnelle à la campagne. Mais cette perspective n'est pas pour autant caractérisée par la recherche de solitude : c'est pourquoi ils envisagent de développer des projets plus spécialisés, comme l'accueil pédagogique ou la découverte du territoire qui leur permettront des contacts avec l'extérieur par l'accueil d'hôtes, de clients, de touristes...

- d) - Avec réalisme, ils ont souvent le souci de la valorisation d'un patrimoine bâti ou d'un capital. Il peut s'agir directement de biens familiaux hérités ou de la reconversion d'un capital qu'ils possédaient sous la forme d'une habitation en zone urbaine, ou de la reconversion d'une indemnité de licenciement... C'est l'exemple d'un couple qui a réinvesti en Ardèche le produit de la vente de la maison possédée en région parisienne et les indemnités de licenciement de chacun. Les participant(e)s aux réunions régionales ont relevé chez les couples recomposés, davantage que chez les autres, le souci de trouver des formules financières et statutaires qui préservent le patrimoine de chacun. Par ailleurs, pour un certain nombre des créateurs et créatrices, une forte motivation est celle de la recherche d'un placement financier. Nos informateurs ont repéré ce type de souci, notamment, pour les migrants européens. Ils ont aussi observé les conséquences locales de ces comportements, comme la flambée des prix dans l'immobilier et le foncier en Drôme Provençale.
- e) - Découlant de plusieurs des motivations précédentes, une dernière caractéristique peut être observée : souvent, les exigences de ces porteurs et porteuses de projet de création d'activité touristique sont modestes en termes de revenus financiers. Dans la mesure où leurs autres aspirations peuvent être satisfaites, ils ne recherchent pas à dégager des sommes importantes en termes de bénéfice. Ils souhaitent rentabiliser leurs investissements, et lorsqu'ils évoquent une référence salariale, ce n'est pas rare qu'elle se situe au niveau d'un SMIC par personne.

## **21.2 - Les hommes et les femmes « néo-ruraux » porteurs de projets de création d'activité touristique ont presque toujours vécu des ruptures fortes**

Originaires le plus souvent du salariat, les porteurs et porteuses de projets de création d'activité touristique en milieu rural que nous plaçons sous cette étiquette de « néo-ruraux » créent le plus souvent parce qu'ils sont désenchantés de la société salariale. Ils sont venus chercher autre chose qu'une activité économique *stricto sensu*. Ils ont fait « un choix de vie » qui rompt avec l'hétéronomie trop habituelle : ils cherchent à « recoller les morceaux » d'une vie souvent tronçonnée entre sphère privée et familiale, sphère sociale et associative et sphère professionnelle. Ils veulent supprimer les frontières érigées entre privé, social et professionnel en ré-articulant le projet professionnel et le projet de vie. Vivant des ruptures, les créateurs s'inscrivent différemment dans les sphères professionnelles, privée, familial et sociale.

Ces ruptures, qui sont à l'origine de la création d'une entreprise touristique en milieu rural en couple, s'appuient sur des déclencheurs de nature différente. Les réflexions formulées au cours des réunions régionales et la lecture d'un ouvrage d'Eduardo Font<sup>27</sup>, nous permettent d'en repérer cinq principaux :

- la rupture d'avec le salariat,
  - la rupture professionnelle,
  - la rupture affective,
  - la rupture géographique et sociale,
  - la rupture « éthique » (selon Eduardo Font).
- a) Rupture d'avec le monde salarial : ils sont, le plus souvent issus du monde salarial, qu'ils ont quitté soit de façon délibérée, soit par obligation après la perte de leur emploi. Mais, dans tous les cas, cette rupture d'avec le salariat est un peu un « saut dans le vide ». En créant son activité, il ou elle renonce à tout ce qui (outre la relation de subordination) caractérise généralement le salariat : régularité (en principe) et réglementation des horaires, contractualisation du revenu, appartenance à une catégorie socioprofessionnelle repérée, intégration dans une communauté ou une équipe de travail...C'est une partie de l'identité sociale qui se transforme.
  - b) - Rupture professionnelle. C'est d'un véritable changement de métier qu'il s'agit. La dimension professionnelle de l'activité envisagée doit être sérieusement prise en compte. Les diplômes ou les savoir-faire antérieurs, s'ils sont parfois partiellement réinvestis dans la nouvelle activité, n'en sont pas

---

<sup>27</sup> Eduardo Font, les activités non agricoles dans la recomposition de l'espace rural, L'Harmattan, 2001.

moins décalés. Pour reprendre des mots actuels, le « cœur de métier » de l'accueil touristique rural suppose un véritable apprentissage dont l'importance n'est pas à négliger, ni par les intéressés, ni par ceux qui les accompagnent.

- c) – Ruptures affectives. Si ce n'est pas une règle générale, elles ont souvent été observées par nos informateurs. Les « couples recomposés » qui créent leur très petite entreprise touristique sont souvent faits de personnes qui ont eu à vivre des fractures affectives et familiales et qui ont à en gérer les effets. On relève notamment la charge d'une famille à géométrie variable (les enfants de l'un, les enfants de l'autre, les enfants des deux ensemble...) parfois nombreuse, parfois réduite, avec les variations qui s'ensuivent concernant les charges du travail parental et la disponibilité professionnelle qui en découle...
- d) – Rupture géographique et sociale. La distance entre l'ancien lieu de vie et celui où se réalise l'activité touristique est souvent importante et correspond à un véritable déracinement à la fois culturel et relationnel. Même si les porteurs de projets expriment souvent un « coup de foudre » pour la région où ils ont choisi de s'installer, le changement de lieu, de climat, de paysage, mais aussi de cercle relationnel, de réseau humain, constitue une rupture importante dont il n'est pas facile de prévoir l'ampleur.
- e) Eduardo Font parle d'une rupture sur le plan de l'éthique. C'est, selon lui, celle qui amène à la recherche d'un certain mode de vie, à une quête de certaines valeurs. Sans doute articulée aux autres ruptures ci-dessus analysées, elle s'exprime sous la forme de la revendication d'une harmonie entre une activité professionnelle utile socialement, un style de vie et des relations affectives et sociales. Mais on peut souligner à ce sujet que ce positionnement est considéré avec suspicion par la plupart de celles et ceux qui sont déjà agriculteurs car il porte le risque d'une régression. En effet, des agriculteurs et agricultrices se sont battus pour faire reconnaître leur professionnalisme sur la base de l'affirmation : « ce que nous faisons, c'est un métier à part entière, ce n'est pas un genre de vie ». Ceux-là ont parfois du mal à entendre ces néo-ruraux dire : « nous créons cette activité parce que, plus qu'un métier, nous recherchons un projet de vie en couple ».

Rappelons que toutes ces ruptures, isolées ou combinées, subies ou provoquées sont l'une des caractéristiques fortes des profils de ces « néo-ruraux ».

### **21.3 - Ils veulent articuler étroitement projet de vie et projet professionnel dans un tout qui donne sens à leur vie**

C'est sans doute précisément parce que des ruptures fortes marquent ces porteurs et porteuses de projets qu'ils sont dans une forte quête d'articulation, de lien, d'unité entre les différentes sphères de leur vie. C'est cette quête d'unité qui est évoquée ci-dessus en termes d'éthique.

Il s'agit donc moins d'une entreprise touristique en couple que de la constitution d'un tout, comprenant un ensemble d'activités et de revenus pour le couple, compatibles socialement, culturellement, fiscalement, juridiquement et générant du sens dans leur vie. Par exemple, ils vont rechercher l'addition de revenus patrimoniaux, de revenus salariaux et de revenus commerciaux liés à une activité touristique elle-même proche de l'économie domestique. C'est alors qu'on peut parler de systèmes pluriactifs qui n'ont de sens qu'envisagés globalement et dans lesquels l'activité touristique ne peut pas être réellement isolée. Ce constat, valable pour l'ensemble de nos territoires d'observation, a été mis en avant avec beaucoup de vigueur en région Provence Alpes Côte-d'Azur où a été évoquée la nécessité de ne pas « découper en morceaux » le projet des couples de créateurs, mais de le considérer dans sa globalité et avec un regard transversal sur les différents aspects. « *On choisit un mode de vie, notre accueil est le prolongement de la vie de tous les jours, c'est ce qui fait l'originalité de la formule* » déclare un créateur de ce type d'entreprise rencontré à l'occasion de cette étude.

La démarche des créateurs et des créatrices est souvent pragmatique, prudente et réaliste. À leurs yeux, les prévisions à long terme n'ont pas vraiment de sens. Ils et elles se donnent des objectifs à court terme, même s'ils entretiennent des rêves et des projets correspondant à leur représentation de ce qu'ils feront dans dix ans. Pour les professionnels des organismes de formation et d'accompagnement, la prudence d'une installation progressive peut être un rempart efficace contre l'échec.



Pour des raisons de sécurité financière, il est fréquent que l'un des deux membres du couple conserve son emploi pendant un certain temps, au début de la mise en œuvre du projet d'activité touristique. Selon les cas, c'est l'homme ou la femme qui assure un salaire extérieur pendant que l'autre se forme ou entreprend. Le travail transitoire ou « à côté » fait partie du projet. Selon la progression de l'installation, la période « transitoire » sera plus ou moins longue et il n'est pas rare que celui des deux qui a conservé un travail à l'extérieur assure, au moins en haute saison, une « double journée » pour que l'activité touristique puisse fonctionner. Mais ces stratégies de création progressive masquent souvent, aux yeux des professionnel(le)s des structures d'accompagnement, le fait qu'il s'agit d'un projet de couple.

Lorsque les deux membres du couple travaillent sur l'entreprise, il semble que la répartition des tâches, qui est bien l'un des éléments de l'articulation entre projet de vie et projet professionnel, se fasse sans problème majeur. Là encore, les accompagnateurs soulignent des attitudes différentes entre les couples issus de l'agriculture et les néo-ruraux. Les premiers restent plus souvent dans une répartition classique des tâches dites féminines et des tâches dites masculines et les seconds transgressant plus facilement ces modèles traditionnels, nous allons développer ce point dans le chapitre suivant.

#### **21.4 - L'interpénétration du projet de vie et du projet professionnel peut cependant se révéler problématique.**

L'analyse des motivations des créateurs et créatrices et l'examen des ruptures qu'ils ont souvent à vivre permettent de comprendre qu'ils poursuivent plusieurs projets.

Celles et ceux qui les accompagnent perçoivent parfois ces projets comme un « rêve » au sens où un décalage avec la réalité est à craindre. Ce « rêve » poursuivi peut être ainsi décliné :

- être son propre maître, ne plus subir de contraintes hiérarchiques, ou encore s'affranchir de la subordination inhérente à la relation salarié / employeur ;
- entreprendre une activité réputée agréable, facile et praticable sans apprentissage spécifique (ici, bien évidemment, le mot « apprentissage » est à comprendre au sens large) ;
- s'installer dans un milieu accueillant et où il fait bon vivre (avec une mythification du cadre et du mode de vie rurale qui ont parfois été connus au cours de vacances) ;
- associer harmonieusement vie de couple et travail, voire retrouver une harmonie conjugale perdue ou rêvée et jamais atteinte.

C'est par rapport à ces différentes dimensions du rêve que les participants aux réunions régionales ont particulièrement relevé des difficultés rencontrées par les couples créateurs :

- le projet d'entreprise touristique est un moyen au service du projet de vie (finalité) alors que de nombreux créateurs ont tendance à confondre les deux. Des observateurs notent même que, dans certains cas, le projet de création est une sorte de « fuite en avant » dans un couple en difficulté conjugale. Ils ressentent, là, les limites de leur fonction (ils ne sont pas conseillers conjugaux !) ;
- la cohérence économique du projet est souvent mal évaluée, voire sous-estimée ;
- les créateurs et créatrices recherchent une meilleure qualité de vie alors que la disponibilité exigée par l'activité est très grande et que la surcharge de travail liée à l'accueil touristique est quasi générale ;
- la création de gîtes et de tables d'hôtes exige une qualité des prestations qui n'est pas toujours bien évaluée par les créateurs. La mise aux normes, pour permettre à l'équipement d'être labellisé, impose parfois des modifications de la maison familiale et, du coup, c'est toute la famille qui est concernée.

Or, les accompagnateurs sont unanimes pour considérer que, compte tenu du fort investissement affectif des individus et du couple dans une activité d'accueil, l'échec éventuel du projet est bien plus grave que serait celui d'un atelier de production. La comparaison a été évoquée au cours d'une réunion entre deux échecs : l'échec, pour des raisons sanitaires ou de conjoncture économique d'un poulailler dans lequel l'investissement financier et technique est important, mais où la dimension affective et sociale est plus faible et celui d'une activité d'accueil pédagogique qui, au terme d'une reconversion, ne trouve pas de débouché ou qui tourne court. Il sera sans doute moralement beaucoup plus difficile de se relever du second type d'échec que du premier.

Les participant(e)s aux réunions régionales se sont parfois interrogé(e)s sur la place réelle prise par la femme dans le projet d'un couple. Dans un certain nombre de situations où les deux membres du couple ne sont pas à égalité en matière de décision, le risque est grand, pour celle qui « subit » plus qu'elle ne partage le projet, d'être entraînée dans une situation où elle ne se sentira pas réellement actrice. Il arrive que la création d'une entreprise

en couple soit catastrophique pour la femme et par contre-coup, pour la famille. Il est donc essentiel de s'interroger sur l'équilibre dans le couple par rapport au projet d'entreprise.

Enfin, pour reprendre les termes d'une étude sur la question<sup>28</sup> : le travail en couple nécessite de partager les mêmes valeurs, le même rapport au travail et à la famille. « *Cela fait beaucoup et il faut y arriver : ce n'est pas toujours simple.* »

### **21.5 - La question du statut social des créateurs et créatrices**

Moins visible que la question de la répartition des tâches, un aspect semble être souvent laissé de côté par les créateurs et créatrices de très petites entreprises touristiques de couple et peut-être pas encore assez soulevé par les professionnels(le)s qui sont en situation de les conseiller, c'est la question des statuts.

Cette situation n'est que le reflet d'un problème national qui affecte toutes les catégories de couples dont l'un est travailleurs indépendant (agriculteurs, pêcheurs, artisans, commerçants, professions libérales...) et l'autre « travaille avec » lui – plus rarement avec elle – sans statut social. La représentante de la chambre régionale des Métiers de Bretagne soulignait par exemple que peu de femmes d'artisans avaient opté pour le statut de « conjointe ».

Sans doute, comme nous venons de le voir, une partie de ceux qui laissent cette question du statut dans le flou sont-ils dans une logique d'installation progressive, avec l'idée que, quand l'activité aura trouvé sa vitesse de croisière, on songera à clarifier la situation...de celui ou de celle qui actuellement n'a pas de statut. Mais il ne faut pas nier que, pour un nombre non négligeable de couples dont nous parlons dans cette étude, la question n'est pas vraiment posée et les professionnel(le)s que nous avons écouté(e)s parlent de situations souvent bancales.

Ils ont évoqué leur constat que les femmes s'investissent beaucoup dans les projets de couple, mais souvent sans qu'elles soient assez attentives à la question des statuts... Le plus souvent, en effet, c'est la femme qui travaille sans se constituer de droits propres à la protection sociale (maladie et vieillesse).

Assez logiquement, il semble que l'intérêt pour cette question semble augmenter avec l'âge des femmes et qu'elle soit plus présente chez les couples recomposés... L'expérience !

Les professionnel(le)s se sont donc interrogé(e)s, au cours de nos réunions régionales sur la question de savoir comment sensibiliser les femmes plus jeunes à cette question de leur statut social correspondant à leur travail dans l'entreprise. Avançant dans ce sens, la CCI de Vendée cherche à infléchir la réflexion des créateurs en faisant figurer la notion de couple dans ses formulaires.

Dans toutes les réunions a été exprimé par un ou plusieurs participant(e)s le fort besoin d'outils d'accompagnement qui prennent réellement en compte la dimension du couple sur les questions clés concernant les plans matériel, financier, juridique et social pour chacun des deux membres engagés dans l'aventure de la création.

---

<sup>28</sup>Marc Pascal, Cedaet, « Le couple dans l'entreprise touristique rurale, réalités, atouts, contraintes » in *La petite entreprise touristique rurale et le couple*, Grep/Afrat, 1999.

## 2.2 - L'organisation du travail au sein de l'entreprise

### 22.1 - Un constat général

Pour décrire l'organisation du travail au sein d'une entreprise touristique créée par des couples et examiner la manière dont se répartissent les tâches entre les hommes et les femmes, nous nous appuyons sur une argumentation développée au cours de l'une de nos réunions régionales, notamment par un chercheur de l'Enesad de Dijon. Selon cet argumentaire, l'une des caractéristiques des TPE touristiques de couple est que ce sont les mêmes personnes qui prennent des décisions stratégiques à court, moyen ou long terme et qui mettent en œuvre ces décisions. C'est évidemment l'une des caractéristiques que l'on retrouve dans toutes les TPE quel que soit le secteur d'activité, mais la spécificité de l'entreprise touristique se trouve dans la grande proximité entre les acteurs de la TPE et leurs clients. Il se crée un rapport personnel qui est plus marqué que chez un boulanger ou un plombier dans la mesure où ce sont des entreprises de services aux personnes où la qualité de la relation est une des conditions de réussite de l'accueil. L'investissement personnel étant important, on a vu que les échecs sont d'autant plus mal vécus dans ce type d'entreprise.

Dans le cadre de la réalisation d'un logiciel de formation pour les porteurs de projets touristiques en milieu rural, ce chercheur à l'Enesad de Dijon a étudié un échantillon d'entreprises en utilisant la méthode de l'approche globale de l'exploitation agricole. En appliquant à l'entreprise touristique cette approche systémique, il a montré en quoi l'individu est au cœur du système. Sa place étant centrale, l'amateurisme et le bricolage ne lui sont pas permis et sa mobilisation doit être de tous les instants. S'agissant d'un couple si l'un(e) ou l'autre est d'avantage sur le devant de la scène, il (ou elle) doit être assuré(e) de la solidarité de l'autre, mais cette solidarité ne peut être acquise qui si le projet a été suffisamment pensé et discuté à deux.

Ce qui fait courir le couple, ses finalités, ses motivations à entreprendre ne s'appuient pas, nous l'avons vu, seulement sur des raisons économiques. On ne fait pas fortune dans les TPE touristiques dans la mesure où les revenus mensuels proches des 1 500 € sont rares. Redisons-le, c'est le projet de vie qui motive avec des aspirations qui se heurtent souvent à des contradictions : vivre à la campagne, retourner à la terre, être maître chez soi, entreprendre, être responsable, avoir une autre qualité de vie qu'en milieu urbain... Tout cela peut entrer en conflit avec la pratique professionnelle de l'activité touristique. En effet, cette dernière demande beaucoup de disponibilité et nécessite un temps de travail important. Sur ce constat, nos informateurs sont unanimes.

Nous touchons là au cœur du problème : d'un côté des couples avec une aspiration à trouver une vie de famille équilibrée avec une attention particulière aux enfants et à leur cadre de vie et de l'autre une activité professionnelle qui impose d'importantes contraintes de temps et des empiétements très importants sur la sphère privée. On le voit, ces aspirations et ces contraintes demandent, pour être conciliées, une solide organisation du travail avec une répartition des tâches entre l'homme et la femme.

Que nous disent nos informateurs régionaux sur l'organisation du travail au sein du couple et de la famille ? Pour répondre, reprenons la distinction du chapitre précédent entre les couples d'agriculteurs et les couples issus le plus souvent du milieu urbain.

### 22.2 - Chez les agriculteurs

Pour les couples d'agriculteurs, nous l'avons vu, l'activité touristique relève de trois stratégies.

La première et la plus connue est celle de la valorisation du patrimoine bâti. Cette stratégie a été étudiée par quelques auteurs<sup>29</sup>. Elle a souvent été évoquée dans les quatre réunions régionales qui ont servi à réunir les matériaux nécessaires à notre étude. Dans ces cas de figures, qui concernent principalement la location de gîtes, la répartition des tâches au sein du couple n'a rien qui sorte de l'ordinaire. Une fois les investissements décidés et les travaux d'aménagement réalisés, c'est l'épouse qui s'occupe du ménage et de l'entretien courant. L'acte d'accueil se réduisant alors souvent à donner la clef et à encaisser le prix de la location.

---

<sup>29</sup> Voir notamment :

- Biche B., Gerbaux F., Le Monnier J., Perret J. « Créer son emploi en milieu rural, les chemins de traverse de la pluriactivité », L'Harmattan, 1997
- Blanchemanche S., La combinaison d'activités professionnelles des ménages agricoles, l'exemple du département de l'Isère, thèse de l'Université de Paris X.

La deuxième stratégie mise en œuvre par des couples d'agriculteurs consiste à trouver une activité de diversification pour améliorer le revenu de l'exploitation. Cette stratégie peut renvoyer à deux grands cas de figures dans lesquels on trouve ensuite des quantités de variantes :

- l'accueil est un « atelier de diversification » comme un autre. Dans ce cas c'est souvent l'homme qui apparaît sur le devant de la scène, même si c'est la femme qui assume toutes les tâches matérielles liées au ménage ;
- l'activité est créée par la femme qui veut avoir « son activité à elle ». Elle est alors responsable à part entière de ce secteur et toutes les tâches afférentes à l'accueil lui incombent : « *C'est toi qui l'a voulu, c'est toi qui assumes* », dit souvent le mari. Mais il n'est pas rare, soulignent les accompagnateurs, que le mari revendique l'initiative et s'y intéresse de très près en cas de réussite économique du projet.

On le voit dans ces deux cas de figure, la répartition du travail entre l'homme et la femme n'apporte pas véritablement de révolution dans l'organisation de l'entreprise : à l'homme les « vrais » travaux de production, à la femme la charge des enfants, le ménage et les touristes en plus jusqu'au jour où ceux-ci rapportent de l'argent !<sup>30</sup>

La troisième stratégie considère l'activité d'accueil comme l'une des fonctions naturelles de l'activité paysanne. Cette position est par exemple fortement mise en avant par le réseau *Accueil Paysan* qui considère que « l'accueil paysan fait partie intégrante de l'activité agricole »<sup>31</sup>. Au-delà de la position idéologique qui sous-tend cette affirmation, il est intéressant de constater que les tenants de cette position pensent de façon nouvelle l'organisation de leur entreprise. En effet il ne s'agit plus d'ajouter un « atelier d'accueil » comme on a ajouté un poulailler aux activités de l'exploitation, mais au contraire de penser l'ensemble de son système d'entreprise en y intégrant l'accueil. Cette démarche se distingue de la diversification dans la mesure où le projet est pensé et raisonné dès la phase d'installation. Les investissements et l'organisation du travail relatifs à l'activité touristique ne viennent pas se greffer sur une entreprise existante, ils sont traités en même temps que les autres activités agricoles. Ces cas de figure ont été souvent évoqués lors de nos journées régionales par les médiateurs qui ont pour vocation d'accompagner des porteurs de projet.

Ce type d'entreprises semble se tenir à mi-chemin entre l'entreprise agricole diversifiée où la culture de l'entreprise familiale traditionnelle telle que nous l'avons décrite plus haut est encore très présente et l'entreprise touristique rurale sans activité agricole, souvent créée par des urbains, où se cherchent et s'inventent de nouvelles répartitions des tâches entre les hommes et les femmes.

Ainsi dans l'entreprise agricole où les activités touristiques sont véritablement « intégrées », la répartition des tâches semble résulter d'une discussion entre l'homme et la femme et non d'une situation dite « naturelle ». Un exemple de cette discussion nous a été apporté par une formatrice de CFPPA de l'Ouest de la France. Constatant que l'une de ses stagiaires, femme d'agriculteur, était en fait la porte-parole de son mari, la formatrice a invité le mari à venir débattre du projet. L'invitation fut acceptée et le projet discuté avec la formatrice et les autres stagiaires.

Cette intervention d'une tierce personne, jouant à la fois le rôle de médiateur et de conseil, permet de clarifier les places et les rôles de chaque membre du couple dans l'entreprise et permet à chacun de reconnaître les sphères d'activités qui lui sont propres. Ce n'est pas pour autant que l'on débouche toujours sur des bouleversements importants dans l'organisation du travail au sein du couple, mais cette pratique a le mérite de nommer et de désigner les questions qui doivent être traitées lorsqu'on accueille des touristes et de ne plus considérer la répartition traditionnelle du travail entre homme et femme comme une donnée naturelle. Dans le réseau *Accueil Paysan*, par exemple, il semble que l'homme s'occupe des activités pédagogiques : accompagnements des sentiers de découverte, visites d'exploitations, explications du cycle de production et du cycle des saisons, alors que la femme intervient d'avantage sur les activités de restauration et d'hébergement.

## 22.3 - Chez les néo-ruraux

### 223.1 - Des pesanteurs qui demeurent...

Le mode d'organisation du travail dans les entreprises créées par des couples venus ou revenus de la ville présente des caractéristiques souvent différentes de celles des exploitations agricoles. Ce n'est pas pour autant que l'organisation du travail soit révolutionnée au sein de ces couples. Bien entendu, nous ne disposons que de peu d'informations détaillées sur cette question, mais, par exemple, les participant(e)s à la réunion en Rhône-

---

<sup>30</sup> Voir en annexe un extrait d'un rapport intermédiaire d'une étude conduite parallèlement par certains membres de la présente équipe, sur les obstacles au travail des femmes. Un point sur la question de la répartition des tâches entre les hommes et les femmes sur les exploitations agricoles illustre bien notre présent propos.

<sup>31</sup> Article 1 de la charte de l'*Accueil Paysan*.

Alpes déplorent une sorte de fatalité de la distribution du travail entre hommes et femmes et regrettent qu'il n'existe pas d'accompagnement spécifique sur ce point. Ces mêmes participant(e)s estiment qu'en parler avec les deux membres du couple permettrait déjà de clarifier la situation, « en parler ça irait mieux » disent-ils. Les Francs-comtois estiment pour leur part que seuls 10 % des porteurs de projets bénéficient d'un accompagnement, que ce soit par le conseil ou par la formation. On mesure donc les efforts qu'il conviendrait de déployer pour que la réflexion sur l'organisation du travail au sein du couple parvienne aux oreilles des 90 % restant !

Fort heureusement, il n'y a pas que la formation et le conseil qui génèrent de l'innovation sociale... Nous l'avons dit, les couples qui viennent créer des entreprises touristiques à la campagne ont déjà effectué un parcours professionnel plus ou moins long et le choix qu'ils opèrent est souvent mûrement réfléchi. Contrairement aux agriculteurs pour qui l'activité touristique est synonyme de diversification, ces créateurs, souvent *ex nihilo*, choisissent des activités, des productions ou des services en fonction des compétences, des goûts ou des passions de chacun, des contraintes familiales et des cycles de vie.

### **223.2 - Les grandes décisions se prennent à deux**

Comment créer son entreprise sans fortune personnelle ? Telle est la question qui se pose à de nombreux couples tentés par l'aventure de la création. La stratégie souvent adoptée est typiquement une stratégie de couple : l'un se lance dans la création pendant que l'autre « assure » en restant salarié. Au vu des cas que nous connaissons et de ceux qui nous ont été rapportés par nos informateurs, il n'est pas possible de dire si c'est davantage l'homme ou la femme qui prend le risque. En fait, tout dépend de la situation de chacun des conjoints et il semble que, généralement, c'est celui qui a la situation la plus assise du point de vue professionnel qui continue à alimenter les finances du ménage.

Dans ce cas de figure, les décisions qui touchent l'orientation de l'entreprise sont véritablement partagées et les places occupées par l'homme et la femme se dessinent progressivement. On peut donc parler, non seulement de création progressive de l'entreprise, mais également d'installation progressive dans les tâches. En effet, au fur et à mesure que l'entreprise se construit et que l'activité monte en charge, celui ou celle qui a conservé son activité professionnelle à l'extérieur adapte son temps de travail en fonction des besoins et diminue progressivement ses engagements attachés à son statut antérieur.

D'une manière générale, plusieurs témoignages s'accordent pour reconnaître que, une fois la vitesse de croisière de l'entreprise atteinte, les grandes décisions concernant les investissements se prennent à deux. Il s'agit principalement des investissements pour les aménagements de la structure d'accueil, mais il peut également s'agir de décider de la mise au point tel ou tel produit touristique ou du départ en formation de longue durée de l'un des deux membres du couple.

### **223.3 - Des sphères d'activités « réservées » et un partage des « corvées »**

Une fois les grandes décisions prises et le chemin tracé, chacun à son domaine réservé. Les exemples de TPE touristiques qui marchent bien montrent que chaque membre du couple est responsable d'un ou plusieurs secteurs et qu'il n'est pas question que l'autre empiète sur son domaine.

On peut s'interroger sur la manière dont s'opère cette répartition des tâches quotidiennes entre la femme et l'homme. À l'occasion de cette étude, a été organisée en Franche-Comté une après-midi de réflexion avec des couples pratiquant l'accueil touristique. La discussion a montré qu'aucun des couples présents n'avait conduit de réflexion préalable sur le partage des tâches. La conduite de l'activité, et les différentes activités qui s'y rapportent (accueil, promotion, cuisine, ménage, approvisionnement, organisation des séjours, comptabilité, gestion,...) se sont réparties comme « naturellement »<sup>32</sup> entre les membres du couple selon les goûts et les compétences de chacun. Il apparaît par exemple, que la préparation des repas est une activité qui n'est pas partagée. Par exemple, sur trois couples s'exprimant sur la question de la cuisine, dans deux cas c'est la femme qui assure cette activité et ne souhaite pas impliquer son compagnon, pour le troisième exemple c'est l'homme et ce n'est pas non plus pour lui une tâche qui peut être partagée. Le ménage, souvent considéré comme la tâche ingrate de l'accueil touristique est partagé dans pratiquement les quatre couples présents, comme s'il était important de partager le pire et le meilleur. On signale également que cette tâche est la première qui sera sous-traitée en cas de surcharge de travail.

Dans chaque cas de figure évoqué ci-dessus, on constate que la répartition des tâches s'est opérée avec une volonté de partage qui a permis aux deux membres du couple de trouver du plaisir dans la conduite de l'activité

---

<sup>32</sup> Rappelons-nous que les rapports sociaux de sexe qui sont culturellement construits de façon inégalitaire sont intériorisés et pris pour un « fait de nature ». Voir à cet égard l'annexe annoncée dans la note précédente.

et ce partage a effectivement été possible parce que le projet a été réfléchi et décidé en couple. C'est sans doute cette répartition respectueuse des attentes de chacun et de ces domaines réservés qui fait dire à l'une des participantes à cette réunion « *dans notre couple, on ne se commande pas...* ». L'utilisation de cette formule signifie clairement que cette femme assume, au même titre que son compagnon, la coresponsabilité de l'entreprise, sans qu'aucune relation de subordination ne s'instaure entre les deux membres du couple. Mais il faut, bien entendu, se garder de généraliser les constats faits à l'occasion de cette réunion francomtoise à l'ensemble des couples concernés par la création de TPE touristique !

#### **223.4 - Et la famille dans tout ça ?**

Très vite se pose la question des enfants, de leur éducation, du temps qui leur est consacré, avec la question très particulière de la gestion de l'espace et des modifications des habitudes familiales.

Bien entendu la réponse sera différente selon les âges des deux membres du couple. Si on reprend l'exemple des couples réunis en Franche-Comté, il est clair que leurs installations ont été facilitées parce que leurs enfants avaient acquis une certaine autonomie étant adolescents ou majeurs. Ces familles ont maintenant à gérer d'autres questions comme celle de disponibilités de temps (une des filles d'Angèle et Patrick ne vient plus les voir quand ils sont en période touristique...) ou d'espace (une pièce utilisée avant par la famille et été mise à disposition des touristes, ce qui n'est pas du goût des enfants lorsqu'ils retrouvent la maison familiale).

Un démarrage d'activité touristique avec des jeunes enfants pose des problèmes d'organisation liés à l'éducation et au suivi scolaire. Un cas nous a été rapporté où une femme a résolu ces difficultés en imposant une période de fermeture des chambres d'hôtes de la Toussaint à Pâques afin de se consacrer à sa famille et à ses activités associatives.

L'interaction entre projet de vie et projet professionnel évolue en fonction du cycle de la vie des intéressés. Aussi, la dimension « conjugale » peut évoluer dans le temps, avec l'avancée en âge des enfants, par exemple. On peut ainsi distinguer trois grandes périodes dans la vie des couples créateurs :

- la période des jeunes couples souvent désargentés mais avec des rêves plein la tête et souvent un ou plusieurs enfant(s) à charge. On comprendra que les accompagnateurs en contact avec ces publics utilisent le terme de « galère ». Pour parvenir à leurs fins, ces jeunes sont souvent contraints de remettre leurs projets à plus tard et de faire leurs premières armes dans le tourisme en passant par le salariat saisonnier. La création de l'entreprise se fera plus tard, vers les trente-cinq ans, une fois accumulés expériences et capital...
- la période des « couples entre trente et quarante ans, « le bel âge » de la création d'entreprise »<sup>33</sup>. C'est également la période de la vie où il arrive que les couples se recomposent et veulent prendre un nouveau départ après, nous l'avons déjà vu plus haut, avoir connu les limites du salariat. Les enfants sont toujours là, mais la fin des contraintes liées à la petite enfance autorise davantage de liberté de mouvement pour s'investir dans une nouvelle activité professionnelle.
- enfin, la période des « couples quinquagénaires ou plus, décidant une totale reconversion professionnelle pour, enfin, vivre leur rêve ». Leurs enfants sont élevés et eux-mêmes sont souvent à la tête d'un capital personnel qui leur permet d'investir en toute tranquillité dans un système dont une forte rentabilité n'est pas nécessairement attendue lorsque l'essentiel de leurs revenus est assuré par d'autres sources.

Ce découpage est schématique, mais on rencontre des évolutions dans l'organisation de l'entreprise touristique qui montrent globalement combien ces entreprises s'adaptent à l'évolution et à la situation de la famille. Cette flexibilité est importante à souligner.

#### **223.5 - Des points communs aux agriculteurs et aux néo-ruraux**

Concernant la répartition des tâches entre l'homme et la femme, dans différentes régions, des remarques ont été rapportées par les participant(e)s aux réunions qui laissent penser qu'une certaine division sexuelle des tâches peut souvent être observée dans les très petites entreprises touristiques de couple : l'homme serait plus souvent

---

<sup>33</sup> D'après Laurent Toulemon in *Économie et Statistique* n° 319-320, 1998 *Situation professionnelle et comportements familiaux des indépendants*, l'accession à un métier d'indépendant se situe vers les 30 ans. Toujours selon le même auteur, au moment de diriger pour la première fois une entreprise, 58 % des hommes et 65 % des femmes avaient déjà un enfant.

sur les tâches pédagogiques et la femme sur les tâches liées à l'accueil. Mais nos informateurs soulignent qu'ils ne sont pas amenés à accompagner les créateurs et créatrices sur cette question du partage des tâches entre eux.

Concernant la position du couple par rapport à l'articulation vie professionnelle et vie privée, en Provence-Alpes Côte d'Azur était soulignée la nécessité, pour les deux membres du couple, de réfléchir en amont à ces questions de l'équilibre entre la famille et l'activité. Les observateurs ont, là encore, repéré une fréquente division sexuelle des préoccupations : l'homme est plus souvent centré sur la construction matérielle du projet et la femme sur la dimension familiale qui l'amène à poser la question des répercussions de la création de l'entreprise touristique sur les enfants et sur leur avenir.

Les accompagnateurs peuvent aider les créateurs et les créatrices sur ce point : selon le représentant d'une CCI en Pays de la Loire, l'attention des créateurs d'entreprise touristique de couple est maintenant attirée par son organisme sur la nécessité de réserver, dans le bâtiment destiné à la réception des touristes (hôtel et ou restaurant) un espace suffisant pour la vie de la famille, ce qui n'était pas abordé par le passé et, dans les faits, a souvent posé problème.

## 2.3 - L'entreprise en couple et ses rapports avec le territoire

Deux précisions sont à apporter au regard du thème même de ce chapitre qui concerne l'accueil du couple porteur de projet d'entreprise touristique en milieu rural.

Les deux caractéristiques de la population qui nous intéresse, d'une part des couples et d'autre part des créateurs de TPE touristiques ne semblent pas être des critères déterminant un aspect particulier du rapport avec le territoire. Ce qui semble faire véritablement question, c'est, d'une part l'accueil sur un territoire rural de nouveaux arrivants (individus, couples ou familles) et d'autre part l'attitude du territoire face à la création d'activité.

Au regard de cette question générale et toujours actuelle, nous retrouvons, par rapport à nos couples de créateurs, le clivage que nous avons déjà évoqué : d'un côté les agriculteurs déjà installés et qui diversifient leurs activités en introduisant de l'agritourisme et de l'autre les néo-ruraux qui arrivent de l'extérieur pour la réalisation de leur projet de création touristique *ex nihilo*.

### 23.1 - Qu'entendons-nous par territoire ?

Cette notion est extrêmement complexe. Dans le contexte de cette étude, nous entendons par territoire l'espace à la fois géographique, culturel et humain où le couple créateur d'une TPE touristique s'installe. Nous reprenons ici l'idée que le territoire est une construction sociale dont l'activité est celle des acteurs et actrices politiques et socio-économiques et de leurs réseaux et celle de la population avec son histoire. Le territoire est caractérisé par ses ressources et ses projets locaux et par les modes de fonctionnement de tous les acteurs et actrices entre eux, dans l'espace concerné par l'installation du couple et la création de l'entreprise.

L'identité d'un territoire et ses caractéristiques sont plus ou moins appréhendées par les personnes qui y vivent de façon permanente. Chacune en a une connaissance empirique, construite au fil du temps, par apprentissage et imprégnation implicites et explicites. Mais *a contrario*, les « natifs » qui n'ont pas de recul par rapport à leur territoire en ont souvent une vision moins nette que ceux qui le découvrent. Il est bien évident que des nouveaux venus sur un territoire ont à la fois la curiosité et l'acuité que donne un regard neuf et l'ignorance, voire les *a priori* et préjugés liés à la représentation que chacun se fait d'un endroit où il a choisi de s'installer. Ce qui est déjà complexité pour les habitants eux-mêmes peut présenter de réelles difficultés de compréhension pour des couples venant de l'extérieur.

Nous avons donc rencontré certains de ces acteurs, sensibilisés à l'accueil de créateurs et créatrices de TPE en milieu rural et au développement local. Lors des réunions en région, les représentant(e)s des différentes structures, chambres consulaires, organisations agricoles et touristiques, organismes de formation... ont manifesté leur intérêt pour une approche plus qualitative de la création que l'habituelle approche technique et économique. Ils ont pu apporter un éclairage sur différents aspects de l'accueil réservé aux porteurs de projets touristiques en milieu rural et sur les représentations du territoire qui sont celles des couples qu'ils ont accompagnés dans leur projet de création.

### 23.2 - Quel accueil est réservé aux porteurs de projets touristiques en milieu rural ?

On ne peut pas réellement dégager une règle générale concernant l'accueil réservé par les territoires aux couples porteurs de projets de TPE rurales : autant de territoires et autant de modes d'accueil. Si certains territoires, à l'initiative d'élus ou d'agents de développement, préparent et organisent des installations, d'autres semblent indifférents à ce phénomène ou se sentent impuissants à l'infléchir. Tel territoire a accueilli beaucoup de néo-ruraux qui ont parfois assuré sa survie et tel autre, très peu. Il semble bien que, tant que le territoire n'a pas atteint un seuil critique de dévitalisation, il n'émette pas d'appel fort pour attirer de nouveaux arrivants.

L'attitude de la population peut aller de l'indifférence à la réaction d'hostilité. Un participant à la réunion organisée en Rhône-Alpes disait : « *En Savoie, l'attitude est d'observer les nouveaux arrivants et si, au bout d'un an, ils sont toujours là, on va peut-être leur dire bonjour !* »

Il semble d'ailleurs que se vérifie ici ce qui est constaté en général en matière d'immigration : les moins accueillants pour les nouveaux immigrés sont parfois ceux qui ont immigré précédemment et qui sont tout juste



intégrés : les néo-ruraux seraient parfois mieux accueillis par les agriculteurs et les ruraux de souche que par d'autres néo-ruraux. Mais dans ce genre d'affirmation le conditionnel s'impose !

Une participante à la réunion en Franche-Comté soulignait, de son côté, les difficultés auxquelles certains créateurs venus d'ailleurs se sont heurtés ; pour elle, l'intégration sociale d'un porteur de projet extérieur au territoire est toujours très difficile...

Il convient d'ajouter à cette remarque le fait que les projets sont parfois atypiques par rapport à la norme classique des entreprises touristiques (hébergements, restauration, visites-découvertes du patrimoine local). En effet, il est plus dérangeant pour un maire d'accueillir sur sa commune une entreprise qui vend des courses en attelage de chiens de traîneaux qu'un petit hôtel. Si, de plus, cette prestation est proposée par une famille recomposée ou par un couple homosexuel, l' élu local devra peut-être affronter les préjugés de certains de ses administrés...

Regardons d'un peu plus près l'accueil par trois types d'acteurs : les collectivités territoriales, les chambres consulaires et les organismes de formation.

### **232.1 – L'accueil des collectivités locales et territoriales**

Depuis plusieurs années, des initiatives ont été prises dans plusieurs régions pour faciliter, voire inciter des porteurs et porteuses de projets de création d'activité. Ainsi, en Rhône-Alpes, la mesure « Entreprise rurale innovante » (ou ERI) a été mise en place en 1995 en partenariat entre la Draf, la Région et les trois chambres consulaires. Elle a financé, pour plus de cinq cents projets, l'étude de faisabilité et une partie de l'investissement de créateurs et créatrices qui s'installaient en zone rurale, soit avec une activité n'existant pas sur le territoire, soit en combinant de façon originale plusieurs activités<sup>34</sup>. Parmi ces activités, celles concernant le tourisme ont été très nombreuses. Une étude<sup>35</sup> sur cette mesure a d'ailleurs mis en évidence que si on parlait d'un créateur ou d'une créatrice, les projets étaient, le plus souvent, le fait de couples.

Le Grep avait organisé à Lyon le 1<sup>o</sup> avril 1999, un séminaire sur le thème « Quels soutiens à la création d'activités et d'entreprises en milieu rural ? ». À cette occasion, plusieurs dispositifs régionaux avaient été présentés et les débats avaient permis d'en soulever les intérêts respectifs. Outre la mesure ERI en Rhône-Alpes, d'autres systèmes d'incitation ou d'accompagnement avaient été étudiés dont les principaux étaient les suivants :

- un dispositif du Conseil général du département de l'Hérault vise à favoriser la pérennisation des entreprises et l'emploi par la création progressive d'activité, il cherche à favoriser à cet effet le partenariat entre des services publics et des associations ;
- en Midi-Pyrénées, une formation-développement, montée par l'Adefpo et l'Adefpat, mise d'abord sur la dimension humaine du projet et appuie toute son action sur les partenaires mobilisables sur chacun des projets ;
- en Limousin, un fonds d'avances remboursables s'est ouvert pour toutes sortes d'entreprises, dans tous les secteurs, (à noter qu'un comité local pilotant le dispositif se heurtait cependant à des problèmes administratifs...)

La région Pays de la Loire s'est également distinguée depuis quelques années par son initiative en direction des « ensembles touristiques ruraux » (les ETR) qui ont bénéficié d'une aide importante pour se mettre en place. Une étude du comité régional du Tourisme a d'ailleurs montré l'intérêt de ces équipements qui, rappelons-le, sont presque toujours tenus par des couples, même si un seul nom de « propriétaire » figure officiellement sur les fiches d'identification réalisées dans le cadre de cette étude<sup>36</sup>.

Mais il semble généralement difficile d'avoir une vision prospective globale du développement du territoire et le constat est fréquemment formulé du risque de superposition de dispositifs (on parle souvent d'empilage avec l'acceptation péjorative de ce terme...) plus que de véritables logiques à l'œuvre sur le territoire.

---

<sup>34</sup> Cette mesure ERI s'est un peu transformée et s'appelle aujourd'hui ELI (entreprise localement innovante)

<sup>35</sup> « Étude sur la mesure ERI », demandée par la DRAF Rhône-Alpes et réalisée pour la Mission ERI par le Grep en juin 1999

<sup>36</sup> Voir bibliographie

Ajoutons enfin que des associations de développement local ont également conduit des actions pour accueillir des porteurs de projet d'origine urbaine. Citons l'exemple du « collectif ville campagne »<sup>37</sup> qui, en collaboration avec la Région Limousin, a organisé, à Limoges au mois de juin 2001, une foire à l'installation. Cet événement consistait à faire se rencontrer des porteurs de projet avec des représentants de territoires d'accueil. En trois jours, cette foire a reçu plus de trois mille visiteurs, la plupart étaient des couples avec mille projets en tête...

Au-delà des initiatives énoncées et de l'avis général de nos informateurs régionaux, les collectivités locales sont en effet assez peu souvent initiatrices de démarches visant à attirer des créateurs de TPE touristiques de couple sur leurs territoires. Ce constat s'explique sans doute par le fait que le secteur du tourisme a encore la réputation de ne pas être significatif sur le plan économique. On ne connaît que trop le rêve des maires de voir l'implantation d'entreprises sur la zone d'activité installée à l'entrée de la commune, au bord de la route principale... Seules comptent encore, au regard de beaucoup, les entreprises « avec des cheminées qui fument » et des emplois créés par dizaines. Une TPE tenue par un couple n'est pas reconnue *a priori* comme assurant déjà deux emplois qui vont entraîner un surcroît d'activité dans le pays<sup>38</sup>.

La réunion rassemblant les quatre couples prestataires touristiques ou porteurs de projets en Franche-Comté leur a permis de s'exprimer sur le peu de soutien qu'ils ont reçu lors de la création de leur entreprise touristique de la part des collectivités locales et pourtant, il s'agissait de reconversions choisies, sans problèmes financiers majeurs, qui ne posaient pas de problèmes particuliers aux communes d'accueil. Tout se passait comme si ce type d'emplois n'apportait aucune plus-value au niveau collectif local.

Plusieurs participants à nos réunions ont noté le peu d'intérêt porté très souvent aux « petits projets » qui ne sont pas intégrés dans les contrats globaux de territoires et n'ont pas non plus la réputation d'être porteurs d'emplois.

Par ailleurs, le couple n'est pratiquement jamais perçu en tant que couple par les partenaires locaux parce qu'ils ne reconnaissent qu'un responsable de projet, le chef d'entreprise. C'est particulièrement sensible dans le cas de projets de couples d'agriculteurs. On cite classiquement le cas de la femme d'un jeune agriculteur dans le Massif central qui n'a trouvé le moyen de se faire reconnaître dans l'exercice de son activité qu'en prenant un pouvoir social, celui de conseillère municipale. Il peut arriver cependant que l'installation d'un couple avec enfant(s) réponde à des attentes locales, parce que cette famille que l'on accueille va contribuer au maintien d'une école ou de services communaux. Mais ce regard parcellaire sur le projet ne comblera pas les attentes des couples qui ont un besoin important d'ancrage et de réseau local.

Pourtant, il arrive que des maires évoluent dans leur manière de considérer les petites entreprises touristiques, comme cela a été souligné au cours de la réunion en Pays de la Loire : certains valorisent une politique de lutte contre la désertification, en aidant l'installation de TPE touristiques rurales et sont fiers d'être invités, en retour, à couper le ruban le jour de l'inauguration ... Citons par ailleurs, en Loire-Atlantique, l'initiative d'une réunion des maires de l'agglomération nantaise pour aller à la découverte, en zone péri-urbaine, d'une installation d'agritourisme.

Des rencontres entre projets de couples et projets locaux ont été évoquées : certaines communes investissent dans des structures touristiques et sont à la recherche de couples pour leur gérance. Dans ces cas, on constate la difficulté des collectivités pour le recrutement et de nombreuses déconvenues également du côté des candidats. Ces offres ne sont pas faciles d'accès pour les couples qui ne sont pas du pays, pour les raisons déjà évoquées plus haut.

Malgré l'effort réel de certaines collectivités, une partie de la population peut également rejeter le projet d'installation d'une entreprise touristique dans la crainte que celle-ci amène encore plus d'étrangers dans le pays. Des réactions de type xénophobe peuvent se manifester, un exemple en a été donné au cours de la réunion en Provence-Alpes Côte d'Azur : un couple originaire de Lorraine s'est installé pour assurer la gérance d'une auberge de village provençal. La décision de lui confier cette gérance n'a été acceptée que par la moitié du conseil communal et elle divise la population locale. En conséquence, une partie de la population évite de venir à l'auberge. Le couple d'aubergistes déplore cette situation, même s'il fait la part des choses : « *ce n'est pas contre nous, ce sont les affaires du village !* ». Sans doute le fait d'être en couple leur permet-il d'être plus forts pour

---

<sup>37</sup> Compose ce collectif : le Magazine Village, le DESS Aménagement et développement local de Paris 7, le Cnasea, la Fondation pour le logement social, Habitat et développement, la Chaîne Demain !, l'APCE, Cime, les Sites de proximités Rhône-Alpes, la Région Limousin, le Grep, la FNFR, l'APCM, les Civam et le réseau des Boutiques de gestion.

<sup>38</sup> Est-il nécessaire de rappeler qu'en 2000, 76,5 % des entreprises se sont créées sans salariés et que 15,5 % avaient de un à deux salariés au moment de leur création (Insee, démographie des entreprises.)

relever le défi de se maintenir sur ce territoire. On peut cependant imaginer ce qu'est la vie quotidienne dans un tel contexte social !

On observe parallèlement que certains couples arrivent avec un « capital réseau », comme cela a été évoqué au cours des échanges en région Provence Alpes Côte d'Azur. Ce capital comporte deux aspects : la connaissance des attentes culturelles de la clientèle urbaine auxquelles ces porteurs de projets sauront apporter des réponses et les réseaux de connaissances qui vont constituer les premiers clients. C'est un atout pour ces couples dans la mesure où la création d'une TPE touristique en couple est progressive et peut nécessiter trois à quatre années pour s'implanter. Un exemple est cité d'un projet familial de rachat d'une colonie de vacances en Isère. Cette entreprise touristique a réussi à fonctionner pendant toute une longue période grâce à ses propres réseaux antérieurs et ce n'est que quatre ans après la création que le territoire a réellement découvert cette activité et que des partenariats locaux ont pu se nouer.

### **232.2 – L'accueil des chambres consulaires**

Les institutions travaillent encore (et leurs représentants à nos réunions le déploraient) dans une logique de découpage administratif du projet (par mesure, par public, par secteur...). Certaines commencent à percevoir l'intérêt d'apporter des informations qui prennent en compte la place des femmes et des hommes, sur le territoire. Les exemples étant relativement rares, il nous a semblé important de citer ceux qui avaient été présentés lors de ces réunions régionales :

- la chambre de commerce et d'industrie de Vendée a décidé de produire systématiquement des statistiques sexuées sur la création d'entreprise ;
- une campagne d'information sur les statuts des conjointes d'artisans a été réalisée par la caisse régionale de métiers de Bretagne ;
- un travail sur la création d'outils pour accompagner la création d'entreprise en couple est en cours à la chambre d'agriculture de Loire-Atlantique.

Par ailleurs, il faut souligner l'évolution de la CCI de Vendée en matière de prise en compte de la vision globale du territoire, qui demande à ses agents de prendre en compte l'offre de lits des structures agri-touristiques existantes lorsqu'ils réalisent une étude de faisabilité d'implantation d'un hôtel sur leur territoire.

### **232.3 – L'accueil des organismes de formation**

Les organismes de formation ont, par nature, une vision partielle de la population concernée. Ils n'ont véritablement le contact qu'avec les publics qu'ils reçoivent et ceux qu'ils ont reçus en stage et qui, maintenant sont installés.

Les organismes de formation soulignent qu'ils ont majoritairement affaire à des femmes dans le domaine du tourisme rural. Lorsqu'ils accueillent en formation des porteurs de projets de création d'activité, les CFPPA représentés à la réunion en Pays de la Loire (Morbihan et Manche) notent que ce sont majoritairement des femmes (60 à 70 %) et des néo-ruraux (60 %). Le Cofrat, organisme spécialisé dans les formations au tourisme en Maine et Loire, dit accueillir 80 % de femmes et constate que, parmi les projets de création, 20 % sont combinés avec une activité agricole et 80 % sont des projets « ruraux ».

L'Afrat, situé dans le Vercors, assure la formation de porteurs de projets touristiques venus de tous horizons et en partance pour divers territoires. Mais le souci des formateurs est de permettre à ces futurs créateurs et créatrices de se trouver des racines : une formatrice commente : « Nous les ancrons dans une territorialité, dans une dimension affective et professionnelle et rapprochons la sphère privée et professionnelle. » De toute évidence, quand la formation a lieu sur un autre territoire que celui de la création, il faut une méthode pour accompagner l'approche du territoire.

Plusieurs participants ont fait remarquer qu'il existe encore des formations à la création d'entreprise « déterritorialisée », c'est le cas notamment au sein de certaines universités. De ce fait, le risque est grand que les créateurs et créatrices arrivent en milieu rural avec des idées fausses et irréalistes.

Pour pallier cette situation, plusieurs initiatives sont signalées, mais s'il est vrai que nous ne disposons pas ici de suffisamment d'informations permettant de les développer, il nous paraît intéressant de les évoquer :

- Le site de proximité du Diois envisage de mettre en place une phase d'immersion d'environ une semaine pour aller à la rencontre des porteurs de projet, des élus et des acteurs économiques sur place. Cette initiative devrait se coordonner avec le collectif *Ville campagne* et être reproduite dans d'autres régions françaises.
- C'est une démarche qu'engage aussi le réseau *l'Accueil Paysan*. Ce réseau a le projet de former ses responsables régionaux et départementaux à l'accueil de nouveaux créateurs. Pour réaliser cette formation, *l'Accueil Paysan* s'appuie sur l'étude que le réseau a conduite sur le référentiel métier de ses membres.
- Le CFPPA de Carmejane accueille des couples en formation en amont de la création, c'est le moment favorable pour examiner avec eux le véritablement fondement du projet. Les formateurs ressentent le besoin de disposer d'outils comme des grilles de questions pour aborder plus facilement le thème des interrelations entre la sphère privée et la sphère professionnelle. Mais si les formations en groupe permettent de traiter de façon riche les questions abordées, elles ne permettent pas forcément de poser les questions plus personnelles dans lesquelles, pourtant, la dimension du couple n'est pas absente.
- Un acteur du développement local souligne le déficit de dispositifs de proximité pour l'accueil des créateurs d'entreprises, particulièrement en montagne. Les porteurs de projet trouvent des aides, mais n'ont pas un « lieu ressource » qui leur faciliterait les démarches. Cette absence de proximité est encore plus marquée pour les femmes et les couples en charge d'enfants. Il a donc organisé une formation décloisonnée et proche des porteurs et porteuses de projets. Quarante personnes en ont bénéficié et elle s'est révélée beaucoup plus performante que les stages traditionnels. Cependant, elle n'a pas pu être renouvelée, faute de crédits.
- On peut enfin citer « un cas d'école »<sup>39</sup> : l'initiative d'un établissement d'enseignement général, le collège Racan en Indre-et-loire qui dispose d'un centre de documentation fonctionnant, depuis plus de 10 ans, comme « maison de services » pour les habitants à travers ses formations courtes pour adultes, en particulier pour les porteurs de projets touristiques. Le centre de ressources soutenu par *Leader II* repère et assiste les porteurs de projets (commercialisation de produits touristiques, création de camping, de restaurant...)

Avant de quitter la question du conseil et de la formation, il convient de citer les propos d'une conseillère du CIDF en Rhône-Alpes : « *ce matin, j'ai reçu une femme qui venait demander des informations, elle m'a finalement dit que c'était un projet de couple, et elle était très gênée de le dire, elle sentait qu'elle biaisait les choses.* » Cette créatrice souhaitant bénéficier des aides réservées aux femmes se sentait obligée de présenter son projet comme étant le sien alors que c'était celui de son couple. Allant dans le même sens, une autre participante, également d'un CIDF ajoute : « *Il me semble que de pouvoir parler d'entreprise de couple, c'est plus facile. En disant que c'est une entreprise de couple, il serait plus facile d'aborder les choses en profondeur, quand on sent qu'il y a cette ambiguïté, personne n'est à l'aise (...). Dans les CIDF, nous attachons beaucoup d'importance au fait que la femme doive assumer sa responsabilité. Du coup, l'ambiguïté est totale : on ne peut pas aborder le problème, on ne va pas lui faire un procès d'intention. Alors qu'avec ce concept, ça faciliterait bien les choses.* » On voit là les effets pervers d'une mesure de discrimination positive en faveur des femmes créatrices d'entreprise.

Ces différentes observations permettent finalement de souligner deux obligations concernant l'institution ou la personne qui assure la « formation-accompagnement » :

- elle doit se donner les moyens d'une écoute approfondie pour ensuite éclairer le couple sur les véritables enjeux des divers partenaires du territoire ;
- elle a besoin d'outils pertinents permettant une lecture fine et différenciée du territoire que ne donnent pas généralement les études et diagnostics de territoire.

### 23.3 – Le couple et sa représentation du territoire

Toutes les personnes qui ont participé aux réunions régionales ont souligné l'importance, pour les couples porteurs de projets d'activités touristiques, de la manière dont ils appréhendent le territoire sur lequel ils vont

---

<sup>39</sup> Source n° 40, décembre 1998- janvier 1999. Vie des régions p.13 « Le pays de Racan, le tourisme fait école ».

s'installer. La question a été débattue de savoir en quoi le fait d'être en couple permet ou non une meilleure prise en compte du territoire.

Formulons ici une remarque : ce questionnement est approché par le biais des personnes qui travaillent avec les porteurs et porteuses de projets de création en milieu rural. Il est donc sage de se rappeler qu'on accède ainsi aux représentations que nos informateurs ont eux-mêmes des représentations que les créateurs et créatrices se font du territoire. Une étude directement conduite auprès des hommes et des femmes porteurs de projets et/ou créateurs récents permettrait de tenter une saisie de ce que sont leurs propres représentations du territoire.

## ***L'exemple d'Angèle***

### ***Ou comment des formations et l'inscription dans des réseaux accompagnent le mûrissement du projet, la création de l'entreprise et le développement de l'activité***

*Dans la vallée de la Loue, entre Besançon et Pontarlier, j'ai ouvert un gîte d'étape et de séjour en avril 1997 et je travaille avec mon mari. Nous ne trouvions pas de bâtisse assez intéressante... Nous avons donc construit ce gîte d'étape et de séjour, en tenant compte de l'évolution de la demande et nous pouvons recevoir 37 personnes, en chambres avec sanitaires. Nous faisons également de la restauration. Nous souhaitons que nos hôtes restent en demi-pension, car l'aspect accueil et convivialité est très important pour nous.*

*Notre projet est ancien. Mon mari aimait faire la cuisine et aurait souhaité ouvrir un restaurant, ce qui ne me plaisait pas du tout car je ne me voyais pas du tout dans le service. En 1992, je me suis retrouvée au chômage, après avoir tenu une boutique de prêt-à-porter. Nous avions déjà pas mal travaillé en tant qu'indépendants et je me voyais mal être employée. J'ai donc décidé de consacrer ce temps disponible à mûrir le projet. J'ai bénéficié de formations et je me suis inscrite à une session d'orientation approfondie (SOA) de façon à voir quels étaient mes goûts. J'ai rencontré des gens et l'idée de gîte d'étape a mûri : mon mari pourrait faire la cuisine et moi, assurer l'aspect accueil et accompagnement.*

*Nous avons trouvé un gîte d'étape à reprendre en gérance, du côté de Pontarlier et cela a nécessité que je suive une formation à la création d'entreprise à la Boutique de gestion de Besançon. Pendant cette formation, on s'est aperçu que la gérance ne pouvait pas se mettre en place (nous n'avions pas été sélectionnés pour plusieurs raisons). Nous ne voulions pas abandonner l'idée et nous avons décidé de créer un gîte. Nous habitons au-dessous de la vallée de la Loue et cette région était en 1990, en plein développement touristique et manquait d'hébergement. Nous avons commencé à rechercher des maisons... mais rien ne convenait.*

*Nous avons déposé notre projet aux trois communes de la haute vallée de la Loue et il a été favorablement retenu. Il fallait trouver une bonne localisation : endroit tranquille, un peu hors du village et sur les sentiers de randonnée. La commune de Villafans nous a proposé un terrain intéressant et nous nous sommes décidés à nous lancer. Le choix de bâtir entraînait des conséquences importantes. Il nous fallait vendre notre maison et changer de coin... Nos filles étaient grandes... Nous avons hésité un an. C'est la possibilité d'obtenir des fonds européens à hauteur de 20 % de notre investissement qui nous a décidés. L'exigence de rédiger notre projet pour constituer les dossiers nous a obligés à mûrir notre idée.*

*Nous avons réussi à ouvrir en avril 1997. C'était un peu l'angoisse au départ. Nous savions qu'il y avait une demande et le gîte le plus proche est dans la vallée du Lison, près de Pontarlier... Très vite, nous nous sommes aperçus que nous ne nous étions pas trompés et qu'il y avait un réel besoin.*

*Au-delà de l'hébergement-restauration, ce qui nous intéressait, c'est le côté accueil et connaissance de la région. J'avais suivi, après la formation à la création d'entreprise, une formation « Gens de Pays » à la Maison familiale de Pontarlier et cela nous a vraiment aidés dans la connaissance de la région. Nous pouvions aussi faire de l'accompagnement de type visite de village, visite de fromagerie... car cette formation n'est reconnue qu'au niveau de la région.*

*Nous constatons que nous sommes un peu le relais de l'office de tourisme, parce que les gens qui tiennent des gîtes d'étape, en général, connaissent vraiment leur région (contrairement à certains hôteliers). Les gens demandent de plus en plus d'accompagnement et des renseignements sur les itinéraires de la journée.*

*Au bout de 3 ans, nous avons envie d'évoluer et de dépasser le côté ménage et cuisine... Actuellement, mon mari fait la formation d'accompagnateur moyenne montagne et je viens de passer le BAPAT pédestre, qui est un diplôme juste en dessous, ce qui nous permettra de développer des séjours-randonnés et d'être plus proches des gens dans l'accompagnement et le partage, ce qui est très valorisant.*

*Nous développons aussi la dimension table d'hôtes : nous prenons les repas avec les clients, c'est ce qui fait la différence avec les restaurants et hôtels.*

*Les statuts : Nous avons créé une SARL et il était intéressant pour moi d'être gérante majoritaire, parce que cela me permettait de bénéficier, en tant que demandeuse d'emploi, de la prime ACCRE et d'exonération de charges sociales. Mon mari est associé, mais simple « ayant droit », sans être salarié de l'entreprise. Nous nous interrogeons aujourd'hui sur son statut car la situation actuelle pose des questions par rapport à la retraite...*

*L'importance des réseaux à travers la BG, la chambre de commerce du Doubs, Rando-plume...*

*Nous travaillons donc en couple et, parfois, nous nous sentons un peu isolés et on aimerait bien savoir ce que font les autres. La chambre de commerce est venue nous demander si nous serions intéressés de participer à un réseau de gîtes d'étape du Haut-Doubs, pour se connaître entre nous et également pour faire reconnaître cette profession qui n'est répertoriée dans leur structure que sous l'appellation « autres hébergements ». Nous avons donc créé « Maison comtoise », un réseau de gîtes d'étape et de séjour, avec lequel on a fait plusieurs démarches :*

- création d'un site Internet,
- démarches commerciales ensemble : participation à deux salons
- échanges d'idées
- orientation de clients en cas de saturation

*Nous sommes partis deux jours ensemble dans la Drôme provençale pour aller voir comme travaillent les autres...*

*Nous avons aussi à faire reconnaître la profession car nous sommes très mal vus des hôteliers qui nous perçoivent comme venant leur grappiller des clients. Nous voudrions montrer comment nous voulons participer au tourisme.*

*J'adhère aussi au réseau national « rando plume » qui regroupe les structures qui sont sur les sentiers de randonnée, ont obtenu les « trois épis » et qui ont ce souci d'information des clients.*

*Je participe à un réseau NOW 3, animé par la Boutique de gestion et le CRFA qui regroupe des femmes créatrices d'activité en milieu rural, de façon à aller plus loin dans l'échange d'expérience en Espagne et en Italie...*

Un certain nombre de néo-ruraux élaborent leur projet sur la base d'une représentation un peu mythique du milieu rural<sup>40</sup>, au cœur de la communauté villageoise solidaire et dans l'espace naturel préservé. Ceci apparaît d'autant plus périlleux, que de nombreux *media* diffusent des annonces de reprises de commerces, d'activités touristiques en espace rural, à la demande d'élus soucieux de sauver leur tissu socio-économique ou leurs effectifs scolaires. Cette médiatisation tend à donner le sentiment à des urbains en recherche d'installation à la campagne, d'être attendus comme des sauveurs<sup>41</sup> et à leur laisser penser que toutes les portes leur seront facilement et largement ouvertes. Placés en situation, ils se trouvent désarmés devant les réalités humaines et les contraintes de l'organisation territoriale politique, économique et administrative.

<sup>40</sup> Des films comme « Le bonheur est dans le pré » ou, plus récemment « Une hirondelle a fait le printemps » ont cherché à traiter cette question.

<sup>41</sup> Un participant à l'une de nos réunions le confirmait : « Certains se voient en position de sauveur du milieu rural et pensent qu'on les attend comme tels... »

Finalement, les problèmes les plus souvent évoqués par les accompagnateurs des porteurs de projets relèvent d'une double illusion : à la fois l'idéalisation du territoire (la vie au village, à la campagne...) et les *a priori* sur l'impact local du projet de création.

Les traits particuliers de la création de TPE touristiques en couple montrent un lien entre le projet du couple et le territoire :

**233.1 - L'articulation du projet professionnel et du projet de vie** implique une intégration de l'entreprise et du couple dans le paysage socio-économique et culturel du territoire d'élection. Il suppose aussi des attentes fortes par rapport à cette intégration tant au niveau privé qu'au niveau professionnel.

Si les besoins sont sensiblement les mêmes quels que soient les milieux, les familles dotées d'une culture urbaine et péri-urbaine, expriment souvent plus fortement des attentes vis-à-vis de la collectivité en matière de services de proximités.

Les porteurs de projets se préoccupent, bien entendu, de la présence, non seulement de commerces, mais de services publics et d'utilité publique, comme la Poste, les transports en commun, l'équipement en professionnels de santé. L'existence d'une école sera, bien évidemment, une priorité pour les couples avec enfant(s). Mais d'autres services sont légitimement appréciés, qu'ils soient assurés par des organismes publics ou des associations ; ce sont ceux qui concernent la garde des enfants, l'accueil périscolaire ou pendant les vacances, mais aussi des écoles de musique, de danse, etc. et autres activités culturelles et de loisirs. Ces divers équipements et services sont attendus, non seulement pour l'usage que pourront en faire directement les couples de porteurs de projets, mais aussi parce qu'ils sont révélateurs de la vitalité du territoire et des synergies qui pourront se créer entre les équipements et services existants et l'entreprise de tourisme en projet de création.

En effet, le lien avec le territoire étant ce qui fait la plus forte spécificité d'une entreprise de tourisme rural, le choix de développer une activité dans le secteur touristique exige de trouver toute une synergie avec les autres acteurs économiques du territoire. On peut dénombrer plusieurs dizaines de personnes ou de structures dont elle a besoin pour fonctionner et c'est souvent la constitution de ce réseau qui fait la différence.

Le fait d'être en couple présente un double avantage. D'abord, celui de pouvoir se répartir les tâches pendant la période incertaine de passage que représente la création : assurer la survie des deux personnes d'un côté et explorer le territoire de l'autre. Le second avantage est de pouvoir concentrer les énergies sur place quand le couple est en activité. Quelques exemples de réalisations en couple montrent combien cet investissement dans des réseaux manifeste le désir et la volonté de vivre leur projet sur le territoire. C'est le cas d'un couple en Rhône-Alpes. Créateurs d'un gîte dans les alpages, ils participent en plus de leur activité à la vie de la Fédération des alpages par exemple qui les a beaucoup soutenus. Lui est membre fondateur de l'association « Grande traversée du Vercors » et anime un « groupe astronomie » à la *Maison pour tous* d'un village du territoire, elle, est dans l'association des parents d'élèves et participe à un groupe de chant et de jazz<sup>42</sup>.

### 233.2 - Les motivations des couples à créer et le territoire

Nous avons évoqué les motivations d'ordre patrimonial et affectif qui étaient celles de certains couples porteurs de projet de création d'entreprise touristique. Elles touchent directement la question du territoire :

- sur le plan de la propriété : qu'il s'agisse d'acquisition, de valorisation ou de transmission d'un bien : « *investir dans un gîte est considéré comme un placement aussi bien pour les agriculteurs que ceux qui ne le sont pas* » nous dit un participant à la réunion en Pays de la Loire ;
- sur un plan affectif : c'est le désir impératif de rester au pays pour ceux qui y vivent. C'est aussi le « coup de cœur » de ceux qui cherchent à s'implanter « *Souvent, ils s'installent quelque part parce qu'ils sont tombés amoureux du site...* »

### 233.3 - La sensibilité aux enjeux du territoire

Comme nous l'avons évoqué à propos de la définition même du territoire, un clivage existe entre les « natifs » et les « néo-ruraux ». Les locaux possèdent la terre, l'histoire, la connaissance des patrimoines culturel et naturel, mais ce n'est pas pour autant qu'ils savent nécessairement les mettre en valeur. Les néo-ruraux ont souvent, du fait même de leur déracinement, une forte sensibilité et un regard attentif au territoire d'adoption. Ils peuvent

---

<sup>42</sup> Actes du séminaire Adapt « La petite entreprise touristique rurale et le couple. Projet de vie / projet professionnel ». Grep et Afrat, 30 septembre et 1<sup>o</sup> octobre 1999

avoir plus de distance, de liberté d'innovation ; ils ont parfois développé des compétences utiles pour la promotion du territoire.

Ainsi se posent des questions de légitimité et d'intégration : peut-on dire que les uns possèdent l'identité du territoire ? Peut-on dire que les autres volent cette identité ? Ces questions ne peuvent être dépassées que par la prise en compte des différentes dimensions du problème : les natifs ont une bonne connaissance du territoire, mais, souvent, ne la diffusent pas et les néo-ruraux qui ont envie de la diffuser doivent se l'approprier et l'intégrer pour acquérir la légitimité d'en parler.



# Préconisations pour l'accompagnement de couples créateurs de TPE touristiques rurales<sup>43</sup>

La qualité de nos informateurs fait que nous avons recueilli de nombreux éléments qui constituent des recommandations : « ne pas être normatif », « faire confiance aux gens », « prévoir des points de suspension plutôt que des tiroirs », « ouvrir des portes »... telles sont quelques-unes des exhortations recueillies au cours des réunions régionales.

En regroupant et en organisant les propos entendus tout au long de ces quatre réunions, nous pouvons formuler les recommandations suivantes :

## 1. Organiser des lieux d'accueil et d'informations

Mettre à la disposition des porteurs de projets des renseignements sur les différentes institutions auxquelles ils vont devoir s'adresser pour constituer leurs dossiers et réaliser leurs projets. « Il faut les aider à faire leur marché » déclare l'une des participantes à nos réunions.

Cette proposition rejoint une préconisation du rapport Besson d'organiser des lieux de débats et de rencontres pour les différents intervenants et les entrepreneurs<sup>44</sup>. Ces lieux devront fournir des éléments clairs indiquant que l'accompagnement à la création s'adresse, le cas échéant, aux deux membres du couple<sup>45</sup>.

## 2. Organiser des lieux de parole

Les couples créateurs ont besoin de « dire leurs projets »<sup>46</sup>. Dans les stages de créations d'entreprises, ces lieux de parole existent. Ils sont, en règle générale, réservés au créateur ou à la créatrice, mais très rarement ils sont ouverts au couple en tant que tel.

## 3. Utiliser des outils pour la découverte du territoire :

- Les couples porteurs de projets ont besoin de connaître et de comprendre comment est organisé le territoire sur lequel ils s'implantent aussi bien du point de vu sociologique qu'administratif ou politique. C'est l'une des fonctions des organismes d'accompagnement et d'accueil de faciliter ce décodage du territoire pour en évaluer les atouts et les difficultés. Des outils existent, il convient de les faire connaître ou de les adapter à la réalité du tourisme rural.
- « Il faut prêcher par l'exemple » dit l'une des participantes qui incite les porteurs de projet à aller visiter des réalisations touristiques pour se rendre compte de la réalité et nouer des contacts pour la mise en place de réseaux professionnels.
- L'un des enjeux pour le tourisme rural réside dans sa capacité à mutualiser des moyens et des expériences pour inventer de meilleures méthodes de commercialisation de l'offre. Les deux recommandations précédentes concourent à cette recherche de coopération inter-entreprises.

## 4. Proposer un accompagnement par la formation et le conseil

---

<sup>43</sup> D'une manière générale, la « Déclaration pour l'adoption de politiques publiques en faveur des très petites entreprises rurales » publiée à l'automne 2000 à la suite du séminaire d'Arc-et-Senans peut être utilisée comme outil de cadrage général. On la trouvera en première annexe à ce rapport.

<sup>44</sup> Pour un plan d'urgence d'aide à la création de très petites entreprises, rapport d'information n°1 804 de l'Assemblée nationale, présenté par Eric Besson, député.

<sup>45</sup> Par exemple, aux *jeudis du tourisme* organisés par le CFPPA de Montmorot, les frais de participation à une journée sont de 100 F par personne. Ils sont ramenés à 150 F pour deux personnes.

<sup>46</sup> « Dire son projet » nom d'une méthode pédagogique mise au point par le Cedag et principalement utilisée dans les stages de créations d'activité pour les femmes.

- Prendre acte d'une nécessaire individualisation de la formation et de l'accompagnement pour chacun des deux membres du couple.
- Pour faciliter l'intégration de couples extérieurs au territoire, proposer un tutorat ou un parrainage. Par exemple, l'université de Saint-Etienne qui accompagne des porteurs de projets, impose aux créateurs de trouver un tuteur parmi les entrepreneurs locaux.
- Proposer aux porteurs de projets des outils de questionnement permettant de révéler la dimension couple quand elle existe. Ce type d'outil reste à inventer<sup>47</sup>.
- Proposer des outils permettant d'anticiper les problèmes d'organisation du travail et de répartition des tâches au sein d'un couple pour leur permettre de prendre conscience de la nécessité de raisonner l'organisation du travail. Ce type d'outil est à concevoir

## **5. Sensibiliser des élus et des décideurs**

Un travail d'information et de communication est à réaliser très largement pour sensibiliser les institutions et les collectivités locales sur la nature et l'intérêt des projets touristiques de couples. La principale question est de rendre visible les entreprises de couple aux yeux des institutions.

La diffusion et la présentation au cours de réunions sur les territoires de la présente étude peuvent contribuer à cette information.

L'intérêt manifesté par de nombreux représentant(e)s d'organismes de formation, consulaires, administratifs, contactés en vue de l'organisation de nos réunions régionales autorise à penser que bon nombre d'entre eux seraient prêts à participer à cette sensibilisation à la question des couples créateurs de TPE touristiques. L'organisation d'un travail en réseau entre ces différents acteurs et actrices pourrait ouvrir des perspectives intéressantes.

**6. Veiller aux risques de pièges liés aux contraintes des aides publiques** qui peuvent amener avec par exemple à dissimuler certains aspects du projet de création, par exemple :

- dissimulation de la dimension de couple du projet pour les femmes qui voudraient bénéficier des aides qui leur sont spécifiquement destinées dans le cadre de mesures de « discrimination positive » en faveur des femmes créatrices d'activité ;
- dissimulation du projet de création dans le souci de conserver le statut de chômeur et la sécurité sociale et financière qui lui est liée pendant la période de création.

L'existence de ces pièges montre la nécessité d'adapter les contraintes réglementaires des créateurs pendant la période de gestation de leur projet.

## **7. Améliorer la connaissance de la réalité des entreprises créées par des couples**

La réalisation d'une analyse du travail au sein de plusieurs entreprises touristiques conduites par des couples permettrait de dégager des typologies d'organisations du travail.

La dynamique engagée dans les quatre régions par les réunions de recueil de données qui ont eu lieu pourrait être prolongée et démultipliée par des séances de diffusion et de réflexion à partir de la présente étude.

---

<sup>47</sup> Un outil de ce type serait en cours d'élaboration à la chambre d'agriculture de Loire-Atlantique

## ANNEXES

- Déclaration pour l'adoption de politiques publiques en faveur des très petites entreprises rurales ou « Déclaration d'Arc-et-Senans », automne 2000.
- Guide de questions pour les réunions régionales
- Deux tableaux présentant les organismes invités et les organismes représentés aux réunions régionales
- Comment peuvent se composer les couples porteurs de projets de création de TPE touristique rurale ?
- Extrait du rapport intermédiaire sur *les obstacles au travail des femmes dans le secteur agricole* remis au comité de pilotage du ministère de l'Agriculture et de la Pêche le 5 mars 2002 par l'équipe Cerat-Relier

# Déclaration pour l'adoption de politiques publiques en faveur des très petites entreprises rurales

Depuis de nombreuses années, des réseaux associatifs et des établissements techniques de l'enseignement agricole accompagnent des créateurs et des créatrices d'activités en milieu rural qui, le plus souvent, créent de très petites entreprises (TPE) de une ou deux personne(s). Le programme ADAPT a été, pour les réseaux associatifs et les organismes de formation concernés, l'occasion d'enrichir leur capital de connaissances sur la question de la très petite entreprise rurale et de renforcer leurs capacités d'intervention auprès des créateurs et des créatrices. Le réseau EUROPEA FP du GREP, qui a participé à ce mouvement, a organisé avec ses partenaires, à Arc-et-Senans les 12 et 13 octobre 2000, un séminaire où ont été présentés les travaux conduits sur la TPE rurale : étude sur la viabilité de ces entreprises, réflexion sur le choix des statuts, les modes de financement, l'animation des réseaux de créatrices et de créateurs, l'accompagnement et la formation des entrepreneurs. Ces échanges résultent des travaux entrepris depuis de nombreuses années par les réseaux présents à Arc-et-Senans.

Les participants ont souhaité qu'une synthèse de leurs réflexions soit élaborée et transmise à tous les acteurs et actrices, élus et élues aux différents niveaux de responsabilités concernés. Les créatrices et les créateurs ont demandé aux organismes de formation et d'accompagnement d'exprimer publiquement ces problèmes.

## ***La création de TPE rurales : une réalité spécifique***

Ces entrepreneurs, maillons à part entière et indispensables des économies locales, présentent des particularités :

Les créateurs se différencient des publics traditionnellement aidés. Ils n'appartiennent pas systématiquement aux catégories de bénéficiaires habituels (jeunes, chômeurs longue durée, repreneurs...)

Ils ne sont généralement pas dans une stratégie de reprise, mais créent une entreprise *ex nihilo*, souvent sans capitaux de départ.

Le caractère innovant de leur démarche consiste surtout à vouloir articuler projet professionnel et projet de vie. Cela correspond souvent à un projet de couple où l'homme et la femme trouvent chacun leur place, en fonction de leurs compétences.

Leurs entreprises ont des caractères particuliers :

Elles combinent fréquemment plusieurs activités relevant de corps de métiers gérés par différentes institutions consulaires. De ce fait, elles se trouvent à la frontière de plusieurs professions.

Si les TPE rurales sont des entreprises à part entière, leurs modes de gestion présentent des différences avec les PME. Elles se positionnent souvent sur des marchés de proximité, doivent s'adapter à la faible densité de population et fréquemment à la saisonnalité.

Elles jouent un rôle décisif dans l'aménagement du territoire et dans le développement local. Sans TPE, certaines parties du territoire seraient sans services et sans produits de première nécessité, des paysages ne seraient plus entretenus, des urbains moins bien accueillis<sup>48</sup>...

## ***Inventaire des difficultés rencontrées et solutions proposées***

Sur la TPE « tout a été dit, rien n'a été fait ». L'introduction au « rapport Besson<sup>49</sup> » commence par ces mots empruntés à Bernard Brunhes (qui sont cependant signalés par l'auteur de ce rapport, comme sévères et partiellement injustes...) Si des avancées ont été réalisées depuis une dizaine d'années, les créateurs et ceux qui les accompagnent ont toujours le sentiment que beaucoup reste à faire.

Les récentes mesures d'aide à la création d'entreprise ne sont pas encore totalement adaptées aux réalités que vivent les créateurs et créatrices de TPE en milieu rural et c'est à partir des situations vécues par eux que des mesures doivent être envisagées. Des fonds publics ont été mobilisés pour les emplois-jeunes, et dans de nombreux cas, les intéressés œuvrent eux-mêmes à la création de leur futur emploi, de la même manière, des

---

<sup>48</sup> On estime que 20 % des créations d'entreprises se réalisent en milieu rural et que plus de 70 % d'entre elles se font sans salariés.

<sup>49</sup> Pour un plan d'urgence d'aide à la création de très petites entreprises, rapport d'information n° 1804 de l'Assemblée nationale, présenté par Eric Besson, député.

fonds publics pourraient être consacrés à aider les structurations de TPE. Une orientation nationale devrait être définie, complétée par des politiques régionales ou locales.

Les créateurs rencontrent quatre grands types de problèmes : l'information sur les procédures, le financement de leur projet, l'accompagnement de leur démarche et leur statut pendant la phase de création.

### **1. Le manque d'information et l'absence de visibilité des dispositifs**

L'organisme d'accompagnement est le lien entre le créateur et les dispositifs de soutien.

Ces organismes sont mal repérés par les autres structures et par les porteurs de projets...

Le cloisonnement entre les structures (chambres consulaires, organismes d'accompagnement ou de formation, services de l'État, services des collectivités locales, organismes paritaires, organismes de financement...) est très dommageable pour nombre de projets difficilement classables dans tel ou tel métier.

#### ***Solutions proposées***

- Organiser la visibilité par la mise en place de plates-formes de regroupements des structures d'accompagnement comme cela se fait dans certains départements. Cette proposition rejoint une préconisation du rapport Besson d'organiser des lieux de débats et de rencontres pour les différents intervenants et les entrepreneurs.
- Organiser un partenariat autour des créateurs et des créatrices comme c'est le cas en Midi-Pyrénées avec le dispositif *Formation développement* ou en Rhône-Alpes avec les *Sites de proximité*.
- Soutenir les créateurs et créatrices d'activité ou de TPE pour qu'ils puissent s'organiser et devenir force de proposition. En effet, ce sont eux les mieux placés pour décrire leur situation et faire avancer la recherche de solutions aux problèmes qu'ils rencontrent<sup>50</sup>.

### **2. Les problèmes de financement**

- La phase de mise au point de l'activité qui précède l'installation d'une TPE nécessite des outils de financements souples et très diversifiés.
- Le financement doit permettre d'une part l'accompagnement à la création progressive de l'activité, y compris l'accès aux outils de productions, et d'autre part la formation du créateur ou de la créatrice.

#### ***Solutions proposées***

Financer des études de faisabilité comme c'est le cas avec la mesure *Entreprise localement innovante* en Rhône-Alpes (qui fait suite à ERI, *Entreprise rurale innovante*).

Imaginer une dotation qui accorderait une trésorerie de départ aux créateurs ruraux.

La création de TPE ne fait pas l'objet d'une approche par type de territoire comme c'est le cas pour les entreprises qui s'installent dans les « zones franches » et qui bénéficient d'exonérations de charges sociales et de taxe professionnelle. Pour les TPE, les modulations pourraient porter sur les forfaits *minima* des cotisations (charges sociales personnelles) et sur une progressivité calculée sur les résultats réalisés<sup>51</sup>.

Une mesure nationale qui semblait pertinente pour les créateurs et assez peu coûteuse pour l'État, la dotation liée à l'ACCRES (aide aux chômeurs créateurs ou repreneurs d'entreprise) a été supprimée, pourquoi ne pas la rétablir ?

Dans certaines régions, les pouvoirs publics ont pris des initiatives très pertinentes, mais elles restent réservées aux ressortissants géographiques concernés (exemples, la mesure *Entreprise localement innovante* en Rhône-Alpes, le dispositif *Formation développement* en Midi-Pyrénées, la *Bourse régionale à l'innovation* dans le Nord-Pas-de-Calais). Il serait utile de faire circuler les informations sur ces mesures pour que les autres régions puissent s'en inspirer.

### **3. L'accompagnement**

---

<sup>50</sup> L'association ASPAARI, qui regroupe des porteurs de projets, s'est créée en Bretagne, il semble que ce cas soit unique en France.

<sup>51</sup> Actuellement, les écarts entre les montants des forfaits se situent entre les régimes, mais non entre les territoires (les charges pour un créateur qui s'installe seront de 10 000 F, s'il est agriculteur et de 18 000 à 25 000 F s'il est artisan, commerçant ou professionnel libéral). Ces disparités sont ressenties comme injustes.

Si le porteur de projet est et doit rester acteur de son projet, acteur de sa vie, l'organisme d'accompagnement a un rôle de veille sur toute la durée de la création et au-delà, il contribue à une approche globale du projet.

L'accompagnement est donc caractérisé par plusieurs aspects :

il est global et doit prendre en compte l'articulation entre projet de vie et projet d'activité. Il est donc original pour chaque personne porteuse de projet et doit s'adapter à sa situation ;

il s'inscrit dans la durée depuis l'amont du projet jusqu'à l'aval de la réalisation, l'échelle de cinq à six ans semble réaliste ; certains aspects de l'accompagnement semblent encore ignorés des financeurs comme la nécessité d'animer des réseaux de professionnels sur les territoires.

### **Solutions proposées**

Rendre visibles les dispositifs d'accompagnement et de formation par une politique de communication aux niveaux national et régional.

Pour prendre en compte l'articulation entre projet de vie et projet professionnel, la progressivité de l'installation et les moyens du suivi, le financement d'actions modulaires est à imaginer. Mis en œuvre par des organismes d'accompagnement, ces financements se déclinent, selon les personnes et selon les projets, en entretiens individuels, en étude de faisabilité, en échanges d'expériences entre créateurs, en enquêtes de terrain, en formations...

### **4. Le statut du créateur ou de la créatrice**

La création est progressive, le statut doit donc être souple et s'adapter à cette progressivité. La période de création devrait être dotée d'un statut particulier, celui du créateur d'entreprise. En effet, passer de la situation de chômeur, de stagiaire de la formation professionnelle ou de salarié à celle d'entrepreneur individuel, est loin d'être confortable. Il faut se mobiliser sur tous les fronts : couverture sociale, financement de son activité, revenu minimum pour la famille... et tout cela sans avoir le droit à l'erreur. Si l'on retourne à la case départ, il n'est pas possible de retrouver ses droits antérieurs.

### **Solutions proposées**

- Se concerter avec d'autres réseaux qui accompagnent des créatrices et des créateurs pour proposer un statut du créateur d'entreprise comme c'est le cas actuellement avec les coopératives d'activités qui servent de sas aux créateurs. Pour les entreprises créées par un couple, prévoir un statut où chacun est pris en compte.

... en attendant cet avènement :

- Envisager l'aménagement du statut de stagiaire de la formation professionnelle. Ce statut peut en effet être une solution, (mais, dans sa formule actuelle, il dure de neuf mois à deux ans au maximum alors qu'un accompagnement peut durer cinq ou six ans...).
- Inciter les structures locales (communale ou intercommunale) à initier des associations susceptibles de porter des emplois, notamment de services aux personnes ou culturels.
- Faciliter la pratique de la pluriactivité qui se révèle souvent une voie d'accès à la création d'activités. Elle a fait depuis longtemps l'objet de préconisations qui n'ont jamais véritablement débouché, comme le guichet unique et la caisse de sécurité sociale pivot, prévus dans la loi montagne de 1985... mais dont les décrets d'application n'ont toujours pas vu le jour !
- Maintenir, pour un temps, les indemnités sociales perçues avant l'installation comme l'allocation parentale d'éducation ou les indemnités ASSEDIC. En cas d'échec, prévoir le retour au bénéfice des indemnités perçues avant la création. Ces mesures sont parfois mises en place à titre dérogatoires dans des situations favorables liées à la présence de responsables novateurs. La généralisation de ces mesures serait la bienvenue.
- Utiliser la possibilité qui devrait être prochainement offerte par le contrat territorial d'exploitation (CTE) d'installation progressive. Ce type de CTE, prévu dans le cadre de la loi d'orientation agricole, devrait être, au même titre que les emplois-jeunes destinés à créer une TPE, un outil favorisant l'accompagnement dans la durée.

Organismes représentés à Arc-et-Senans :

ADEAR (11, 12 et LR), ADFPA (39), AFIP (75), AFPASA (70), AGATE Paysages (39), AIRDIE (34), ASFODEL (07), ASPAARI (35), AVENIR (59/62), BG Franche-Comté, Cermosem (07/38) CFPF/CCID (26), CFPPA Carnejeane (04), CFPPA Châteaufarine (25), CFPPA

Kerliver (29), CFPPA Melle (79), CFPPA Mirecourt (88), CFPPA Saint-Flour (15), CFPPA Mirecourt (88), CFPPA Ste Livrade s/Lot (47), CFPPA le Valentin (26), CFPPA Montmorot (39), Confédération Paysanne Franche-Comté, CREFAD (63), CRFA (25), Entraide Rurale en Pays de Vilaine (35), Espace IFAD (34), Espaces Ruraux Emploi Formation PACA (05), GEIQ du Haut Doubs (25), GREP/Europea F.P, IFADMR (39), La NEF (69), LEGTA de Neuvic (19), LPA Maney (39), Christophe Badol, chargé de mission *Entreprises localement innovantes* Rhône-Alpes, OXALIS (73), PLIE de la Haute Vallée de l'Orbe (34), RELIER (National), Revue *Source* (63), Sites de proximité pour l'emploi et la création d'activités en Rhône-Alpes, Union Peuple et Culture (National), Université J. Monnet de Saint-Etienne (42).

## Guide de questions pour les réunions régionales

### 1. Interaction entre projet de vie et projet professionnel

Quelles sont les principales motivations des créateurs et créatrices (le profit, vivre au pays, « faire quelque chose en couple »)... En d'autres termes : « qu'est-ce qui fait courir les créateurs ? » Comment les créateurs et créatrices parlent-ils de leurs projets ?

Observez-vous des évolutions sur cette question ?

Ces dernières années avez-vous observé une émergence du thème « projet de vie » chez les créateurs que vous accompagnez ? Est-ce un thème plus particulier à certains publics ?

L'interpénétration de la sphère privée et de la sphère professionnelle est-elle problématique ?

Prenez-vous en compte ces questions dans le conseil et l'accompagnement des créateurs et créatrices ? Est-ce une difficulté pour vous ?

### 2. Organisation du travail au sein de l'entreprise et management de l'entreprise de couple

Dans les entreprises créées par des couples, avez-vous observé des évolutions dans :

- l'organisation du travail entre l'homme et la femme ;
- la répartition des tâches dans le couple ;
- la répartition des responsabilités ?

Pensez-vous que ces aspects varient en fonction des statuts de chacun des membres du couple ?

Comment caractériseriez-vous les rapports de pouvoir au sein des couples de créateurs ?

Avez-vous constaté des conflits de pouvoir au sein de ce type d'entreprise ? de quelle nature ?

Connaissez-vous les statuts et la couverture sociale de chaque membre du couple ?

Avez-vous des entretiens avec chaque membre du couple ?

Avez-vous des difficultés avec ce type de questions ?

### 3. L'entreprise de couple et ses rapports avec le territoire

Pensez-vous que les couples de créateurs cherchent à saisir les enjeux du territoire sur lequel ils vont exercer leurs activités ?

Comment les aidez-vous à comprendre et à lire ces enjeux ?

Les « acteurs territoriaux » prennent-ils en compte ce type d'entreprise ? Perçoivent-ils la spécificité de l'entreprise de couple par rapport à d'autres formes ?

Même question pour les filières professionnelles.

S'il y a négociation d'un CTE avec un volet touristique, qui négocie ? L'homme ? la femme ? les deux ?

Les hommes et les femmes ont-ils la même approche du territoire ?

Quelles sont leurs relations avec les réseaux associatifs et professionnels ?

Deux thèmes transversaux à ces trois séries de questions : le statut des personnes et des entreprises et la pédagogie de l'accompagnement et du conseil.



## Deux tableaux présentant les organismes invités et les organismes représentés aux réunions régionales

### 1 - Organismes invités aux réunions régionales

	Rhône-Alpes	Franche-Comté	Bretagne– Pays de la Loire	Provence Alpes Côte d’Azur	Sous total
<b>Organismes de formation</b>					
- CFPPA		1	2	2	5
- ENESAD		1			1
- ADFPA		1		1	2
- AFRAT	1				1
- COFRAT			1		1
- IML				1	1
- IFADMR		1			1
- MFREO		1			1
- CRET				1	1
- ADEHCOD				1	1
<b>Sous total</b>	<b>1</b>	<b>5</b>	<b>3</b>	<b>6</b>	<b>15</b>
<b>Organismes droits des femmes</b>					
- CIDF	3	2		5	10
- Délégation départementale/régionale droits des femmes	1	1	1	2	5
<b>Sous total</b>	<b>4</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>7</b>	<b>15</b>
<b>Organismes du tourisme</b>					
- CDT	1	2	1		4
- Relais des Gites		1	2	2	5
- Accueil Paysan	1		2		3
- DRT		1		1	2
- Pays d’accueil touristique		1	2		3
- ABRI			1		1
- UBTR					1
<b>Sous total</b>	<b>2</b>	<b>5</b>	<b>9</b>	<b>3</b>	<b>19</b>
<b>Organismes d’accompagnement de la création d’entreprises</b>					
- CCI	1	1	1	2	4
- Chambre des métiers		2	4	3	9
- Chambre d’agriculture	2			1	1
- EGEE				1	1
- bureau d’études				1	1
- ADIE				1	1
- DDAF				1	1
- Maison des Entreprises		1	1	1	2
- CEDAET			1		1
- Boutique de gestion			1		1
- GEIQ				1	1
- AFIP	1				1
- TRAME		1			1
- plateforme		1			1

d'initiative locale - OXALIS - Cré-entreprendre - Entreprendre et réussir - Jura Initiatives - ASPAARI - réseau d'initiative emploi		1	1	1	1 1 1
<b>Sous total</b>	<b>4</b>	<b>8</b>	<b>10</b>	<b>15</b>	<b>37</b>
<b>Organismes de développement local</b> - EREF - Communautés de communes - comité d'expansion - Espace lignon forez - PNR - Association développement - Comité bassin d'emploi	1	1 1		1 2 1 1 1	1 2 1 1 1 1
<b>Sous total</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>5</b>	<b>8</b>
<b>Autres</b> - Chaîne Demain - sociologue			1	1	1 1
<b>Sous total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>2</b>
<b>Total</b>	<b>12</b>	<b>23</b>	<b>24</b>	<b>37</b>	<b>96</b>

## 2 - Organismes ayant participé aux réunions régionales

	Rhône-Alpes	Franche-Comté	Bretagne- Pays de la Loire	Provence Alpes Côte d'Azur	
<b>Organismes de formation</b>					
- CFPPA		1	2	2	5
- ENESAD		1			1
- ADFPA	1	1		1	2
- AFRAT			1		1
- COFRAT				1	1
- IML					1
<b>Sous total</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>11</b>
<b>Organismes droits des femmes</b>					
- CIDF	3	1		1	5
- Délégation régionale droits des femmes		1			1
<b>Sous total</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>6</b>
<b>Organismes du tourisme</b>					
- CDT		1			1
- Relais des Gites		1	1	2	4
- Accueil Paysan			2		2
- DRT		1			1
<b>Sous total</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>8</b>
<b>Organismes d'accompagnement de la création d'entreprises</b>					
- CCI		1	1		2
- Chambre des métiers			1		1
- Chambre d'agriculture			1	2	3
- EGEE	1			1	1
- bureau d'études				1	1
- ADIE				1	1
- DDAF				1	1
- Maison des Entreprises					
<b>Sous total</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>6</b>	<b>11</b>
<b>Organismes de développement local</b>					
- EREF				1	1
- Communautés de communes				2	2
<b>Sous total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>3</b>
<b>Autres</b>					
- Chaîne Demain				1	1
<b>Sous total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
<b>Total</b>	<b>5</b>	<b>9</b>	<b>9</b>	<b>17</b>	<b>40</b>

### Annexe

#### Comment peuvent se composer les couples porteurs de projets de création de TPE touristique rurale ?

Au-delà des particularités liées aux cas individuels, quels sont les critères qui permettent de constituer un inventaire susceptible de nous aider à saisir les réalités sociales et économiques sur lesquelles repose le projet, pour en clarifier les éléments les plus importants.

La première partition nommée concerne les origines de chaque membre du couple :

- les deux sont des locaux de souche
- les deux sont des ruraux de souche d'ailleurs
- l'un des deux est de souche local et l'autre rural d'ailleurs
- l'un des deux est rural de souche et l'autre néorural
- les deux sont des néo ruraux

La deuxième est celle qui concerne le statut social des deux membres du couple

Dans les situations où un seul membre du couple a un statut social, on trouve presque toujours la femme dans la situation d'ayant-droit, transparente sur le plan social. Des cas existent où c'est l'homme qui est sans statut (« au noir » ou bénévole).

La troisième concerne la situation matrimoniale des deux membres du couple

- des couples mariés
- des couples « pacsés »
- des couples en union libre
- association libre de deux (ou trois) personnes

La quatrième concerne la situation familiale des deux membres du couple :

- des couples primaires, avec enfants communs à charge
- des couples primaires n'ayant plus d'enfant à charge
- des couples recomposés avec enfants propres et/ou enfants communs à charge
- des couples recomposés sans enfant à charge

La cinquième concerne la situation patrimoniale<sup>52</sup> du couple dans l'entreprise de tourisme

- tout ou une partie du patrimoine appartient déjà à l'un des deux membres du couple
- tout ou une partie du patrimoine appartient déjà aux deux
- il n'y a pas de patrimoine individuel ni de couple

Ensuite, les partitions concernant l'itinéraire professionnel des deux membres du couple

• les deux sont concernés ensemble et directement par l'installation de l'activité

- installation primaire du couple dans l'entreprise touristique
- diversification des deux membres du couple à partir d'une activité principale existante
- reconversion totale et simultanée des deux membres du couple
- même domaine de compétence ou des compétences complémentaires

• Un seul des deux membres du couple est concerné directement par l'installation :

- installation primaire de l'un des deux dans l'entreprise touristique
- diversification de l'un des deux à partir d'une activité principale existante
- reconversion totale de l'un des deux membres du couple

## **Annexe**

### **Les obstacles au travail des femmes dans le secteur agricole**

Extrait du rapport intermédiaire remis au comité de pilotage du ministère de l'Agriculture et de la Pêche, le 5 mars 2002 par l'équipe Cerat-Relier

[...]

Ce problème de statut cache les problèmes rencontrés sur l'exploitation. La répartition des tâches reste très sexuée : les hommes s'occupent des tâches extérieures à la maison, de tout ce qui touche à la technique. Les femmes, elles, s'occupent de la maison, des enfants, et des travaux d'intérieur. Nous pourrions résumer la situation par ces expressions lapidaires : l'homme-technique-extérieur et la femme-nature-intérieur.

Les études régionales de Céline Desbrugères<sup>53</sup> et de Joëlle Pauleau<sup>54</sup> le montrent bien.

---

<sup>52</sup> Le terme patrimoine inclut le capital disponible le cas échéant (en monnaie sonnante, en actions ...)

<sup>53</sup> Desbrugères Céline, « Des femmes agricultrices. État des lieux et représentations de leur place dans l'agriculture » DESS, Interafocg, septembre 1997

<sup>54</sup> Pauleau Joëlle, « Travail des femmes dans les vergers » Inra-Centre de recherche d'Avignon, 1998 ?

Comme l'explique Céline Desbrugeres, il est difficile d'aborder ce thème, même avec les agricultrices. *“Concrètement, nous supposons qu'une vision très traditionaliste et naturaliste des femmes permet de justifier et d'accepter des rôles définis explicitement comme féminins et dévalorisés, et, en outre, d'exclure les femmes des décisions, prérogative traditionnellement masculine.”* Les femmes interrogées, ont, pour la majorité, une idée très sexuée de la répartition des tâches : le ménage et les enfants doivent être gérés par elles. Par contre, le travail de force et les décisions sont affaires d'hommes. Le déséquilibre qui existe dans la répartition des tâches *“est souvent justifié par le discours de la “complémentarité”, qui définit des rôles, des places fixes à chacun en fonction de son rôle.”*

Pour les agricultrices, si elles n'ont pas eu une formation agricole poussée, elles ont tout de même un savoir-faire non négligeable, mais non reconnu. Céline Desbrugeres pose *“donc l'hypothèse que les socialisations sexuées des filles et des garçons peuvent engendrer des pratiques et par là des connaissances, des savoirs-faire eux-mêmes sexués.”* Les répartitions des tâches se font par “prédispositions” dites “naturelles”, qui sont en fait le résultat d'une socialisation précise. Dans la majeure partie des cas, les agricultrices ont des activités bien définies, différentes de celles de leur mari :

*“... s'occuper des vaches, des veaux, des volailles, de la comptabilité semble être une constante chez les femmes interrogées. [...] La collusion entre ces activités et des valeurs dites “féminines” est frappante : l'aspect maternel (le veau, c'est-à-dire “l'enfant” de la vache), l'aspect gestionnaire comme extension de la gestion familiale (comptabilité), semblent se rattacher à une socialisation des femmes, qui les rendraient plus disposées que les hommes à effectuer ces activités.”* L'homme, lui, s'occupe de tout ce qui touche à la technique (opérations techniques, travaux de la terre, achat d'engrais...). Toutes les autres tâches sont laissées aux femmes *“comme par défaut”*. Ce tableau n'est pas aussi caricatural pour tous les couples. Mais, en général, les femmes pensent que cette répartition s'est faite *“tout naturellement”* : ce qui rend difficile de poser le problème de leur réelle volonté de répartition du travail. **Les rapports sociaux de sexe culturellement construits de façon inégalitaire sont totalement intériorisés par les femmes qui les prennent pour un « fait de nature »**, pour reprendre les mots du sociologue Gilles Moreau cités plus haut. Les tâches domestiques, pour la grande majorité, reviennent aux femmes ce qui leur constitue un emploi du temps très chargé. La pression familiale et la *“charge morale”* ne reposent que sur les femmes ; en conséquence, elles doivent (et veulent) avoir du temps pour l'éducation de leurs enfants.

Nous retrouvons les mêmes descriptions de répartitions des tâches dans l'étude de Joëlle Pauleau<sup>55</sup> : l'homme a la charge des travaux techniques, d'extérieur et de décision. La femme, elle, a en charge le travail domestique, d'intérieur (gestion), et d'aide (travail manuel, surveillance des employés). Le travail de l'homme prime sur celui de sa conjointe, il est le *“patron”*. L'auteure a procédé à l'élaboration d'un tableau (*“le respect des rôles classiques”*) indiquant le rôle des femmes et des hommes pour toute tâche sur l'exploitation. Celui-ci est très révélateur, nous le retrouverons en annexe. Dans cette zone géographique, où la séparation homme-femme est très stricte, il existe des travaux d'hommes et des travaux de femmes. Et si une agricultrice participe aux travaux des hommes, ce n'est qu'à titre exceptionnel, en *“cas d'urgence”*, *“pour dépanner”*... Ce n'est pas un travail reconnu.

---

<sup>55</sup> Ibid.